

"La coalition sera une faillite au Canada, comme elle le fut en Grande-Bretagne"

LES ITALIENS OPPOSENT A L'ENNEMI UNE GRANDE RESISTANCE

C'EST EN VAIN QUE LES AUTRICHIENS ATTAQUENT LES POSITIONS ITALIENNES, ILS SONT REPOUSSES AVEC DES PERTES CONSIDERABLES.

(Cable de la Presse Associée).

Rome, 15 — Le Ministère de la Guerre a annoncé aujourd'hui qu'un violent combat a eu lieu hier sur toute l'étendue du front italien. Les Italiens opposent à l'ennemi une grande résistance. Malgré ses violentes attaques répétées, l'ennemi fut repoussé. Sur différents points il y eut des reconnaissances et dans plusieurs de ces engagements les Italiens firent des prisonniers.

Voici le texte :
"Sur les fronts du Trentin et de Carnia nos patrouilles de reconnaissance ont montré une grande activité. Dans la vallée de Lergarine les attaques ennemies ont échoué.

"L'infanterie fut active sur tout le front de Julien. Sur le penchant sud du mont Rombo nous avons capturé des prisonniers, à la suite d'une attaque de surprise, exécutée avec succès. Un raid, accompli par les troupes d'Arditi sur les lignes ennemies entre Castagnavizza et Selo, nous procura d'autres prisonniers.

"Dans la vallée de Brestovizza, plusieurs groupes ennemis, protégés par le feu violent de l'artillerie et les mitrailleuses, s'approchèrent de nos lignes pour être repoussés aussitôt. Près de Laskavac, après un violent feu d'artillerie, qui s'étendait de Plondar à la mer, l'ennemi lança une attaque qui fut complètement repoussée. Plusieurs prisonniers sont tombés en nos mains."

LE COMBAT POUR LA POSSESSION DE L'ILE D'OESSEL SE CONTINUE

L'ENNEMI A REUSSI A OCCUPER ARENSBURG. — LES CROISEURS ALLEMANDS ONT BOMBARDE SANS RESULTAT UNE PARTIE DE LA COTE SUD DE L'ILE D'OESSEL.

(Dépêche de la Presse Associée).

Pétrograd, 15 — Le communiqué officiel suivant a été publié ce soir :
"FRONT DU CAUCASE — La situation n'est pas changée.

"MER BALTIQUE — Le combat pour la possession de l'île d'Oesel se continue. Après les rapports de samedi, Arensburg fut occupée à sept heures du soir par l'ennemi.

"Les forces navales et aériennes supportent avec énergie les opérations sur terre et attaquent la partie nord et sud de l'île. L'escadre sud des croiseurs ennemis, des torpilleurs et des chalutiers a attaqué en force l'entrée du canal Irbe. Les opérations dans le golfe de Riga ont été arrêtées par notre artillerie sur l'île d'Oesel.

"Le groupe nord des navires ennemis lança une escadre de torpilleurs entre les îles d'Oesel et Dago, qui forcèrent nos patrouilles à se replier dans la direction de Moonsund. Nos forces navales portèrent secours aux patrouilles et l'ennemi dut se retirer.

"Un troisième groupe de navires ennemis, consistant en croiseurs et en torpilleurs, s'approchèrent de la côte sud-ouest de l'île d'Oesel, et bombardèrent sans résultat une partie de cette côte.

"On remarqua plusieurs fois la présence des sous-marins ennemis dans la mer Baltique.

"AVIATION — Ce matin un avion a été abattu sur le front nord."

QUI SUCCEDERA A M. N. W. ROWELL ?

TELLE SERA LA PRINCIPALE QUESTION A DECIDER A UNE CONFERENCE DES DEPUTES A LA LEGISLATURE ONTARIENNE, JEUDI.

(Dépêche de la Presse Associée).

Toronto, 15 — M. G. O. Hurdman, député d'Ottawa Ouest, et whip libéral à la législature d'Ontario, a convoqué une réunion des députés libéraux pour jeudi de cette semaine dans les salles de l'Association Libérale d'Ontario, sur la rue Toronto.

"La principale question discutée à cette réunion sera de choisir le successeur de M. Rowell.

L'honorable N. W. Rowell ne fait plus partie de la législature d'Ontario. Au parlement provincial, aujourd'hui, on a déclaré qu'au moment où il acceptait la présidence du Conseil Privé dans le nouveau gouvernement unioniste, il abandonnait pratiquement la politique provinciale. Il n'est pas nécessaire qu'il remplisse les formalités pour se démettre de son siège.

M. W. H. Adams, secrétaire de l'Association Libérale, est de retour d'Ottawa. Il y a vu Sir Wilfrid Laurier mais il n'avait aucune déclaration à faire pour aujourd'hui.

UN REPRESENTANT DU CANADA AUX ETATS-UNIS

LES GOUVERNEMENTS EST, CROIT-ON, EN COMMUNICATION AVEC LES GOUVERNEMENTS AMERICAINS ET ANGLAIS A CE SUJET

(Dépêche de la Presse Associée).

Ottawa, 15 — "L'Evening Journal" dit aujourd'hui :
"La création d'un poste de haut-commissaire canadien à Washington pour représenter le Dominion aux Etats-Unis, est étudiée. On croit que le gouvernement est en communication avec les autorités anglaises et américaines sur cette importante question. Le gouvernement anglais y consentira sans doute et on croit que le gouvernement américain accueillera et reconnaîtra avec joie un représentant canadien."

MANIFESTATION EN FAVEUR DE LA PAIX EN BAVIERE

A LA CONFERENCE DE WURZBURG, LE CHEF SOCIALISTE SCHEIDMANN A DECLARE QUE TOUT DEPENDAIT DES MEMBRES DE SON PARTI.

(Cable de la Presse Associée).

Londres, 15 — D'après une dépêche de "l'Exchange Telegraph", venant de Copenhague, une grande manifestation en faveur de "la paix par entente" a marqué l'ouverture de la conférence des socialistes allemands à Wurzburg, Bavière.

Philipp Scheidmann, leader de la majorité des socialistes au Reichstag, parlant devant un immense auditoire, a déclaré que les conditions de la vie dépendaient de l'attitude que les socialistes allaient prendre au sujet de la guerre.

TELLE EST L'OPINION EMISE PAR LE MAIRE DE TORONTO, QUI EST UN CONSCRIPTIONNISTE ARDENT ET QUI SOUHAITERAIT LE TRIOMPHE DE M. BORDEN

Le sentiment public ne paraît pas avoir une grande confiance dans le nouveau "schemme" de M. Borden, et la preuve en est dans le fait que plus que jamais le pays se rallie à Sir Wilfrid Laurier

LES ELECTIONS AURONT LIEU EN DECEMBRE, A MOINS QUE LE GOUVERNEMENT AIT UNE TROP GROSSE FROUSSE

(Du correspondant du Canada)

Ottawa, 15. — Il y a longtemps qu'un appel au peuple se soit présenté au parti libéral sous des plus brillants auspices. Si quelques-uns de nos amis ont été inquiétés des machinations de la caste militaire, ils peuvent maintenant se rassurer. Le cabinet de coalition loin d'aider M. Borden, ne contribuera qu'à le rendre encore plus impopulaire et les libéraux qui ont consenti à se rallier à lui ont déjà perdu le prestige dont ils jouissaient. Car on ne peut arriver à se convaincre que ces hommes qui furent pour la plupart, des adversaires irréductibles de M. Borden et de tout son clan, se soient ainsi décidés à renier tout leur passé pour sauver du péril un gouvernement dont le peuple veut à tout prix se débarrasser.

L'acte que vient d'accomplir ces libéraux est bien l'acte le plus antilibéral qui se soit vu.

Et quand je vous communique ces observations, c'est l'expression du sentiment, ici, que je vous formule.

LA COALITION VUEE A LA FAILLITE

Le maire Church, de Toronto, n'a pas tardé de faire connaître son opinion sur ce conscriptionnisme et un partisan de M. Borden et pourtant voir ce qu'il déclarait samedi à un rédacteur du Globe de Toronto, qui est allé l'interviewer :

"I have always been against coalition, because it has been a failure in Great Britain, and will be a failure here. It will not be a success in Canada, because the members of the Cabinet will not be jointly responsible, and they will try to shift responsibility. Thus the best results regarding Canada's participation in the war will not be obtained. What is wanted is the conscription of men and wealth and the new franchise act. Some of the men chosen for the new Cabinet have not been very strongly in favor of conscription and this so-called win-the-war movement has caused six months' delay. The formation of a Union Government will not hasten by one day the end of the war. It is union in name only. The faction elements will still go on fighting, and there will be some who will be for Laurier first, and win-the-war second. The conscription bill should have been passed last May and the men should be in France now instead of next summer. With the franchise act and conscription, Premier Borden would have won the forthcoming election by three to one. The new Government is no stronger than the old Government."

Si un conscriptionniste et un partisan du gouvernement parle en ces termes, que faut-il alors penser de la majorité du peuple, qui ne souhaite rien tant que de faire payer cher au premier ministre toutes ses petites roueries pour triompher du sentiment populaire. Oui, c'est le sentiment de tous que M. Church a formulé en disant que la coalition est vouée à la faillite et que le nouveau gouvernement n'est pas plus fort que l'ancien.

LES LIBERAUX SE REJOUISSENT

Bien loin d'être démoralisés, comme la presse reptile le dit, les libéraux se réjouissent de la formation de cette coalition. Et les libéraux sincères, ceux pour qui les principes sont encore quelque chose, ceux qui songent avant tout au salut du pays, la nouvelle manœuvre de M. Borden n'est pas pour les faire abandonner leurs idées. O bien loin de là.

Si vous en voulez la preuve je vais vous donner quelques opinions qui valent leur pesant d'or.

Par exemple voici ce que pense de cette coalition M. C. W. Kerr, président de la Central Liberal Association de Toronto :

"To state that the new Cabinet is fifty-fifty is a misrepresentation of the facts. It looks to me as if

five or six of the new Cabinet can be classed as Liberals out of the nineteen. It will come as a great shock to the people that these five or six men were prepared to enter a Cabinet headed by Sir Robert Borden, after the enactment of the iniquitous Canadian Northern act, and the betrayal of the women of Canada in connection with the new franchise act.

"The great mass of the Liberal party are for win-the-war and for Sir Wilfrid Laurier, as they believe he will keep an united Canada, and at the same time furnish the best assistance for the soldiers at the front. Borden's attempt to mix new wine in the old Cabinet bottles should result in a wreck for his Cabinet when the people are called upon to vote, notwithstanding the loading of the dice.

"The masses must see that the interests are still in control. This Government will be known as the 'Millionaire Government'."

"To state the position briefly: The Canadian Northern deal, the cold-storage outrages, the trafficking in war contracts, and the dishonest disfranchisement act, so strongly indict the Borden Government that any person who has stomach enough to swallow all these outrages, and still thinks he is doing his duty to his country by supporting wholeheartedly a Government so lost to all sense of honor, is to be pitied."

Il est donc faux de prétendre que la formation du cabinet de coalition de M. Borden lui assurera un nouveau prestige dans l'Ontario.

Et dans l'ouest c'est le même sentiment que l'on trouve chez les libéraux.

Lisez encore cette déclaration que l'honorable C. W. Cross, procureur général de l'Alberta, vient d'adresser au comité libéral de sa province :

"To my mind, the most recent development by which Messrs. Calder and Sifton have entered the Cabinet now being formed at Ottawa furnishes only an additional reason why the Liberals of Alberta should stand firm by their resolves of the Winnipeg Convention. So far as I am personally concerned, I wish my friends will clearly understand that my attitude is unchanged.

"After viewing the Cabinet now being formed, and understanding these things for which they stand, I am firmly convinced that in this crisis the first duty of Canadians to their country is to get rid of the crowd of profiteers at Ottawa who have brought the country to its present condition. I am for Sir Wilfrid who, as leader of the Liberal party, is in this fight to the finish."

Ce n'est pas précisément là qu'on peut trouver une preuve de pessimisme chez les libéraux de l'ouest.

Et il en est de même dans les provinces maritimes, et Québec est solide comme un bloc, que rien ne pourra désagréger : que peut-on souhaiter de mieux ?

LES ELECTIONS EN DECEMBRE

Avant peu de jours le nouveau gouvernement annoncera la date des élections. On croit de plus en plus ici qu'elles auront lieu en décembre : je vous ai déjà dit qu'elles auraient lieu vers le 15, on me dit maintenant que c'est au 17 qu'on les a fixées.

D'ici là l'organisation libérale va travailler et elle travaillera avec d'autant plus d'encouragement qu'elle a l'appui du peuple canadien.

A aucune époque de sa vie notre illustre chef n'a joué d'autant de prestige, et d'autant de sympathie. Les attentats de la bande pour l'abbat qui gouverne à Ottawa ont soulevé l'indignation dans tout le pays et le peuple ne se laissera pas tromper comme en 1911. La bonne foi populaire est avertie, maintenant et ceux qui ont eu trop confiance dans les renégats qui leur ont escamoté leur suffrage se promettent bien de les châtier comme ils le méritent.

L'OR ALLEMAND EST LE PRINCIPAL ELEMENT QUI RETARDE LA VICTOIRE

Dans un vigoureux article, publié dans l'"Action Française", Léon Daudet déclare qu'il ne fait que son devoir dans ce complot contre la France.

Paris, 15. — M. Léon Daudet, directeur de l'"Action Française", qui a tant contribué à faire connaître les intrigues allemandes en France, publie un article portant ce titre : "Je fais mon devoir dans ce complot contre la France."

Cet article dit : "Tout le monde a remarqué depuis le commencement de la guerre qu'il y avait quelque part quelque chose de pourri qui retardait la victoire. Ce quelque chose de pourri était l'argent allemand employé dans les pays de l'Entente. Il y avait le fonds de Bolo Pacha pour corrompre la presse, le fonds de von Buelow pour les intrigues diplomatiques et le fonds de Hohenlohe pour encourager les criminels et les séducteurs. Le dernier fonds, à mon avis, était le plus important. Il était employé pour organiser les complots qui éclatèrent en mai et juin cette année, dans la zone de l'armée et à l'arrière. Ce complot a presque donné les résultats attendus par le gouvernement allemand."

Paris, 15. — L'identité du mystérieux "Saint-Régis" mentionné dans les messages du comte von Bernstorff à von Jagow, continue à exciter la curiosité de la presse française.

Certains journalistes veulent voir un rapport entre la visite annoncée de "Saint-Régis" à Berlin et certaines manœuvres politiques qui avaient lieu en France à ce moment même et dont le résultat intéressait fortement l'Allemagne.

Ils font remarquer que la dépêche de von Bernstorff à von Jagow, datée

du 20 mars, dans laquelle le mystérieux "Saint-Régis" est mentionné, ne peut guère se rapporter à Bolo Pacha qui était à New-York le 17 mars.

Bolo va mieux. Par l'intermédiaire de son avocat, Bolo accuse le sénateur Humbert, tout en se donnant l'air de chercher à rendre les six millions qu'il a reçus, de désirer au contraire les garder.

A la demande de Bolo, le tribunal militaire a nommé un séquestre chargé de toucher cette somme et de la déposer à la caisse des dépôts et consignations.

La publication du texte des messages de von Bernstorff relatifs au fait que M. William Bayard Hale, représentant de Hearst à Berlin fournissait des renseignements au ministère des affaires étrangères, cause un profond intérêt.

M. Gustave Tery, dans l'"Oeuvre", parlant de nouveau de la lettre du sénateur Humbert à Bolo, dans laquelle l'écrivain explique pourquoi il a refusé l'échange des dépêches entre le "Journal" de Paris et les journaux de Hearst en Amérique, fait remarquer que le gouvernement anglais avait interdit la transmission des dépêches des correspondants de Hearst en Angleterre et que Hearst s'est immédiatement adressé à Bolo pour lui demander de l'aider dans son embargo.

M. Tery déclare que l'on pensait sans doute que si les télégrammes de Bolo ne pouvaient être envoyés aux journaux de Hearst, ils pourraient peut-être être envoyés de Paris par l'intermédiaire du "Journal"

TELEPHONE
Administration et Rédaction
Chef du service de l'Information
Rédacteur en Chef
Annonces et Circulation

ASS. LEGISLATIVE
QUEBEC
CASIER POSTAL

MAINTENANT DE FOURRURE

Le secret de la beauté, de la suprême élégance et de la vogue grandissante de nos vêtements de fourrure réside dans la perfection des lignes, la souplesse et le lustre de la pelletterie, la fini des tissus et de la confection.

Nos manteaux en Mouton de Perse, comme ceux en Hudson, Baltic ou near seal, sont assurément les plus beaux du genre. Très longs, très amples, munis de ce nouveau grand col si confortable, ils sont soit unis, soit garnis d'Alaska, de lynx, de martre ou de vison, et, dans tous les cas, ce sont de véritables modèles, unissant à la beauté, le chic, la richesse et la durabilité.

Nous vous invitons instamment à venir les voir. Nos prix sont très modérés.

Chas. Desjardins & Co
Limitée
130, rue Saint-Denis.

LA MAJORITE DES LIBERAUX DU MANITOBA SONT FRANCHEMENT ET OUVERTEMENT POUR SIR WILFRID

Winnipeg, Man., 15 — Le leader du parti libéral reste toujours très populaire, dans l'Ouest. A une récente réunion du comité exécutif libéral, pour la province du Manitoba, on a vu que la grande majorité des suffrages libéraux allaient au chef canadien-français. En effet, sur 125 délégués présents, 100 au moins étaient franchement et ouvertement pour Sir Wilfrid.

qui, de l'avis de Bolo même, ne pourrait rien lui refuser. M. Tery affirme que Bolo ne comptait pas sur l'attitude patriotique du sénateur Humbert qui a refusé formellement d'entrer dans cette combinaison.

Le sénateur Humbert a demandé le contrat par lequel Bolo Pacha a acquis 1,100 actions du "Journal". Maître Bonzon, avocat de Bolo, a demandé que la décision soit réservée jusqu'à la fin du procès militaire contre son client. Le tribunal a réservé sa décision comme le demandait l'avocat.

Providence, 15. — Le "Providence Journal", dit :
"Le démenti de M. William Bayard Hale au sujet de ses relations avec l'"American Embargo Conference", ne contient aucun démenti de l'accusation faite par le "Journal" qui pendant une très longue période il était directement employé par l'ambassade d'Allemagne et recevait un très gros salaire mensuel pour son œuvre de propagande en faveur de l'Allemagne."

Le Dr Hale garde aussi le silence sur la déclaration du "Journal" qui pendant une très longue période il occupait le local du bureau de la presse allemande dans le bâtiment de l'Ham-burg-American Line à New-York et que c'est là qu'il envoyait ses écrits de propagande.

"C'est un fait remarquable que tout en affirmant que personne n'était autorisé à se servir de son nom sur l'en-tête de lettre de l'"American Embargo Conference", on il figurait comme président du bureau national, il n'avait jamais cherché à protester jusqu'à hier, et qu'il continuait à préparer lui-même des pamphlets qui étaient envoyés par centaines ou par milliers par l'American Embargo Conference."

Paris, 15. — Le capitaine Bouchard de la Cour Martiale devant qui s'instruit le procès de Bolo Pacha, le financier français accusé de trahison ou de sédition, a entendu la déposition de Signor Sottolana.

Sottolana est un professeur de chant demeurant depuis longtemps à Paris. Il est l'ami de Signor Cavallini, l'intermédiaire entre Abbas Hilmi, ancien khédive d'Egypte, et Bolo Pacha. Cavallini arriva à Paris le

ter avril 1915. Il demanda à Sottolana de l'accompagner au Crédit Lyonnais où il changea un chèque d'un million de francs. Il possédait déjà un million de francs en billets de banque. Il se rendit ensuite à l'hôtel Place Vendôme où il entra seul. Il en ressortit accompagné d'un homme qu'il présenta à Sottolana comme étant Bolo Pacha.

"L'Oeuvre" fait remarquer que l'on a beaucoup écrit sur le voyage de Bolo Pacha en Amérique en 1916, mais que l'on n'a presque rien dit de son voyage de 1915 et de ses visites fréquentes en Suisse.

SUICIDE A LA FIN D'UNE PARTIE DE CARTES

UN JEUNE HOMME, MALHEUREUX AUX CARTES, MET FIN A SES JOURS HIER SOIR, A HULL.

Ottawa, 15. — Ayant perdu \$250.00 au jeu de poker, un jeune homme que l'on croit se nommer Alfred Meyer s'est suicidé en buvant de l'acide phénique, hier soir, vers 6 hrs 15, à Hull.

Meyer, qui avait passé l'après-midi au club, en compagnie de quelques amis, tous attirés à un tapis vert, fut trouvé vers 6 heures, étendu sur le trottoir et privé de connaissance. Il mourut pendant qu'on le conduisait en voiture au poste ; la police l'avait recueilli, pensant qu'il était ivre.

P. Sullivan et T. O'Connor, qui avaient joué aux cartes avec le défunt, furent arrêtés, mais relâchés peu après quand on apprit que Meyer s'était suicidé.

EN ALLEMAGNE

Copenhague, 15. — La difficulté croissante, en Allemagne, d'obtenir du fer et de l'acier dans des buts de guerre, est indiquée par un règlement impérial qui vient d'être promulgué à Berlin. D'après ce décret, les stocks de fer de construction et d'acier, les tuyaux, les tôles, les fonderies et l'acier coulé sont confisqués. L'ordre d'interdire l'emploi du fer et de l'acier excepté par permission spéciale,

CHRONIQUE DES SPORTS

Le véritable athlète doit faire de tous les sports son métier et n'être champion dans aucun.

H. HAUSER.

LES WHITE SOX SONT CHAMPIONS DU MONDE

Ils ont pratiquement défait les Giants à la quatrième inning de la joute d'hier. — Le score final a été de 4 à 2. — Les recettes des séries ont été de \$425,878.00.

New-York, 15.—Les séries mondiales de baseball sont terminées. A la grande satisfaction de tous les fervents locaux du jeu national des Etats-Unis ce sont les White Sox qui sont venus enlever le titre de champions au Giants par un score de 4 à 2. Pour la première fois depuis dix ans, le drap du championnat flotta au parape du championnat. Les White Sox ont fait une résistance opiniâtre que les Giants ont été vaincus. La sixième partie a été remplie de situations compliquées qui ont tenu le résultat en suspens jusqu'à la fin de la joute. Ruben Benton et Urban Faber étaient les lanceurs de la circonstance. La quatrième inning fut fatale aux Giants. Les White Sox ont profité de cette faiblesse temporaire pour s'assurer pratiquement la victoire. Les vaincus se rallièrent à la cinquième mais rien ne put arrêter les White Sox qui comptèrent une fois de plus dans la neuvième. Les trois points comptés par les Chicago dans la quatrième inning réglèrent la situation. Le jeu des vainqueurs au cours de cette manche réussit à convaincre les 30,000 spectateurs présents que le championnat échappait aux hommes de McGraw. Chose étrange, c'est dans la quatrième inning que toutes les parties des dernières séries ont été gagnées. Les recettes totales des joutes ont été de \$425,878 et après soustraction faite de la part des joueurs, les deux clubs se partageront la somme de \$115,200. La journée d'aujourd'hui était la plus belle de toutes celles qui ont précédé aux séries mondiales de

LE MEETING DE LAUREL

Laurel 15. — Voici le résultat des courses de cet après-midi:—

IERE COURSE. — Maiden de deux ans. 1. L'Éclair, 114. 2. N. O'Brien, 118. 3. Robinson, 120. 3.90. 4. Bismarck, 114. 5. Byrne, 120. 6. 2. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100. 101. 102. 103. 104. 105. 106. 107. 108. 109. 110. 111. 112. 113. 114. 115. 116. 117. 118. 119. 120. 121. 122. 123. 124. 125. 126. 127. 128. 129. 130. 131. 132. 133. 134. 135. 136. 137. 138. 139. 140. 141. 142. 143. 144. 145. 146. 147. 148. 149. 150. 151. 152. 153. 154. 155. 156. 157. 158. 159. 160. 161. 162. 163. 164. 165. 166. 167. 168. 169. 170. 171. 172. 173. 174. 175. 176. 177. 178. 179. 180. 181. 182. 183. 184. 185. 186. 187. 188. 189. 190. 191. 192. 193. 194. 195. 196. 197. 198. 199. 200. 201. 202. 203. 204. 205. 206. 207. 208. 209. 210. 211. 212. 213. 214. 215. 216. 217. 218. 219. 220. 221. 222. 223. 224. 225. 226. 227. 228. 229. 230. 231. 232. 233. 234. 235. 236. 237. 238. 239. 240. 241. 242. 243. 244. 245. 246. 247. 248. 249. 250. 251. 252. 253. 254. 255. 256. 257. 258. 259. 260. 261. 262. 263. 264. 265. 266. 267. 268. 269. 270. 271. 272. 273. 274. 275. 276. 277. 278. 279. 280. 281. 282. 283. 284. 285. 286. 287. 288. 289. 290. 291. 292. 293. 294. 295. 296. 297. 298. 299. 300. 301. 302. 303. 304. 305. 306. 307. 308. 309. 310. 311. 312. 313. 314. 315. 316. 317. 318. 319. 320. 321. 322. 323. 324. 325. 326. 327. 328. 329. 330. 331. 332. 333. 334. 335. 336. 337. 338. 339. 340. 341. 342. 343. 344. 345. 346. 347. 348. 349. 350. 351. 352. 353. 354. 355. 356. 357. 358. 359. 360. 361. 362. 363. 364. 365. 366. 367. 368. 369. 370. 371. 372. 373. 374. 375. 376. 377. 378. 379. 380. 381. 382. 383. 384. 385. 386. 387. 388. 389. 390. 391. 392. 393. 394. 395. 396. 397. 398. 399. 400. 401. 402. 403. 404. 405. 406. 407. 408. 409. 410. 411. 412. 413. 414. 415. 416. 417. 418. 419. 420. 421. 422. 423. 424. 425. 426. 427. 428. 429. 430. 431. 432. 433. 434. 435. 436. 437. 438. 439. 440. 441. 442. 443. 444. 445. 446. 447. 448. 449. 450. 451. 452. 453. 454. 455. 456. 457. 458. 459. 460. 461. 462. 463. 464. 465. 466. 467. 468. 469. 470. 471. 472. 473. 474. 475. 476. 477. 478. 479. 480. 481. 482. 483. 484. 485. 486. 487. 488. 489. 490. 491. 492. 493. 494. 495. 496. 497. 498. 499. 500. 501. 502. 503. 504. 505. 506. 507. 508. 509. 510. 511. 512. 513. 514. 515. 516. 517. 518. 519. 520. 521. 522. 523. 524. 525. 526. 527. 528. 529. 530. 531. 532. 533. 534. 535. 536. 537. 538. 539. 540. 541. 542. 543. 544. 545. 546. 547. 548. 549. 550. 551. 552. 553. 554. 555. 556. 557. 558. 559. 560. 561. 562. 563. 564. 565. 566. 567. 568. 569. 570. 571. 572. 573. 574. 575. 576. 577. 578. 579. 580. 581. 582. 583. 584. 585. 586. 587. 588. 589. 590. 591. 592. 593. 594. 595. 596. 597. 598. 599. 600. 601. 602. 603. 604. 605. 606. 607. 608. 609. 610. 611. 612. 613. 614. 615. 616. 617. 618. 619. 620. 621. 622. 623. 624. 625. 626. 627. 628. 629. 630. 631. 632. 633. 634. 635. 636. 637. 638. 639. 640. 641. 642. 643. 644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654. 655. 656. 657. 658. 659. 660. 661. 662. 663. 664. 665. 666. 667. 668. 669. 670. 671. 672. 673. 674. 675. 676. 677. 678. 679. 680. 681. 682. 683. 684. 685. 686. 687. 688. 689. 690. 691. 692. 693. 694. 695. 696. 697. 698. 699. 700. 701. 702. 703. 704. 705. 706. 707. 708. 709. 710. 711. 712. 713. 714. 715. 716. 717. 718. 719. 720. 721. 722. 723. 724. 725. 726. 727. 728. 729. 730. 731. 732. 733. 734. 735. 736. 737. 738. 739. 740. 741. 742. 743. 744. 745. 746. 747. 748. 749. 750. 751. 752. 753. 754. 755. 756. 757. 758. 759. 760. 761. 762. 763. 764. 765. 766. 767. 768. 769. 770. 771. 772. 773. 774. 775. 776. 777. 778. 779. 780. 781. 782. 783. 784. 785. 786. 787. 788. 789. 790. 791. 792. 793. 794. 795. 796. 797. 798. 799. 800. 801. 802. 803. 804. 805. 806. 807. 808. 809. 810. 811. 812. 813. 814. 815. 816. 817. 818. 819. 820. 821. 822. 823. 824. 825. 826. 827. 828. 829. 830. 831. 832. 833. 834. 835. 836. 837. 838. 839. 840. 841. 842. 843. 844. 845. 846. 847. 848. 849. 850. 851. 852. 853. 854. 855. 856. 857. 858. 859. 860. 861. 862. 863. 864. 865. 866. 867. 868. 869. 870. 871. 872. 873. 874. 875. 876. 877. 878. 879. 880. 881. 882. 883. 884. 885. 886. 887. 888. 889. 890. 891. 892. 893. 894. 895. 896. 897. 898. 899. 900. 901. 902. 903. 904. 905. 906. 907. 908. 909. 910. 911. 912. 913. 914. 915. 916. 917. 918. 919. 920. 921. 922. 923. 924. 925. 926. 927. 928. 929. 930. 931. 932. 933. 934. 935. 936. 937. 938. 939. 940. 941. 942. 943. 944. 945. 946. 947. 948. 949. 950. 951. 952. 953. 954. 955. 956. 957. 958. 959. 960. 961. 962. 963. 964. 965. 966. 967. 968. 969. 970. 971. 972. 973. 974. 975. 976. 977. 978. 979. 980. 981. 982. 983. 984. 985. 986. 987. 988. 989. 990. 991. 992. 993. 994. 995. 996. 997. 998. 999. 1000.

LES ATHLETES DE LA CASQUETTE

Les nouveaux officiers du "Panthéon", le club de lutte et de boxe de la Casquette, viennent de se mettre résolument à l'œuvre, sous l'excitante direction de Louis Morel, et préparent pour leurs athlètes une magnifique saison.

Les athlètes de la Casquette, ainsi que tous les jeunes qui s'intéressent à la culture physique, sont priés de prendre note du programme suivant qui sera en force au Gymnase du Panthéon: Les lundis, de 8.30 à 10.00, lutte et boxe, à 10 hrs, douches et massages. Les mercredis et vendredis, de 8.30 à 9.30, "Volley ball", 9.30 à 10.30, lutte et boxe, à 10.30 hrs, douches et massages. Les mardis et jeudis soirs et samedis p.m. séances d'entraînement particulières pour tous les athlètes. Demain soir, au gymnase, un match très intéressant de volley-ball aura lieu entre les deux meilleures équipes de la Casquette. Le gérant Armand Vaillancourt invite tous les athlètes à se présenter immédiatement à son bureau en vue de la préparation de la première séance athlétique publique que donnera le club le cinq novembre prochain. Le programme de cette séance sera préparé de façon à satisfaire les amateurs et à faire un succès de l'ouverture de la saison.

LE CLUB DE RAQUETTE RICHMOND

M. E. Bourdeau, président de la section de la raquette du club Richmond Limited, nous a annoncé que le club aura l'hiver prochain son corps de clairons comme par le passé. La première pratique aura lieu mercredi le 21 courant courant; c'est là une nouvelle qui réjouira nous n'en doutons pas, tous les admirateurs du populaire club de l'ouest. Les officiers du club sont venus à la conclusion qu'un club de raquette qui n'a pas son corps de clairons ne peut pas être considéré comme un club de raquette à part entière. Il serait injuste pour le Richmond de leur jeter le désespoir. Les membres du club sont unanimes à sortir de l'Union s'ils sont forcés à abandonner leurs musiciens et, c'est l'intention des clubs de la partie ouest d'embêter le pas derrière le Richmond si l'Union persiste de forcer les clubs à abandonner leurs corps de clairons. Les clubs qui ont à se plaindre que leurs musiciens leur coûtent cher, qu'ils fassent comme nous, qu'ils mettent à l'épreuve le générosité de leurs membres et tout ira comme dans le meilleur des mondes; le Richmond doit se succéder à son corps de clairons et ne l'abandonnera pas pour aucune considération. A bons entendeurs, salut.

AUX JEUX DE DAMES

Messieurs. L'association de la Casquette en offrant son magnifique local pour les rencontres du championnat d'Amérique n'avait pas prévu que le match durerait si longtemps. Comme l'association a absolument besoin de la salle pour ses membres qui font de la culture physique elle se voit à regret, dans la nécessité de retarder la prochaine rencontre, qui aura lieu dimanche prochain seulement au lieu de mercredi et vendredi. La section des dames de la Casquette a reçu du bureau de direction une attention toute particulière et un encouragement sans borne mais le public voudra bien comprendre que nous ne pouvons pas abriter la section importante du Pentathlon pour en favoriser une autre. Les deux joueurs MM. Gendron et Lafrance ne sont nullement responsables du retard apporté; nous sommes persuadés qu'avec les explications données tous les amateurs excuseront l'association et les joueurs. Nous espérons d'un autre côté, que le délai sera un bien pour les deux concurrents qui méritent certainement chacun un bon repos, car avouons-le ils ont bien travaillé. Donc, il est bien compris que la prochaine partie aura lieu dimanche prochain le 21 courant à 2 hrs au salon de la Casquette, 510 Mont-Royal Est.

LE GRAND CIRCUIT

Atlanta, Ga., 15.—Voici le résultat des courses d'aujourd'hui: **CLASSE 205.** — Ambulances: 2 dans 3; 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100. 101. 102. 103. 104. 105. 106. 107. 108. 109. 110. 111. 112. 113. 114. 115. 116. 117. 118. 119. 120. 121. 122. 123. 124. 125. 126. 127. 128. 129. 130. 131. 132. 133. 134. 135. 136. 137. 138. 139. 140. 141. 142. 143. 144. 145. 146. 147. 148. 149. 150. 151. 152. 153. 154. 155. 156. 157. 158. 159. 160. 161. 162. 163. 164. 165. 166. 167. 168. 169. 170. 171. 172. 173. 174. 175. 176. 177. 178. 179. 180. 181. 182. 183. 184. 185. 186. 187. 188. 189. 190. 191. 192. 193. 194. 195. 196. 197. 198. 199. 200. 201. 202. 203. 204. 205. 206. 207. 208. 209. 210. 211. 212. 213. 214. 215. 216. 217. 218. 219. 220. 221. 222. 223. 224. 225. 226. 227. 228. 229. 230. 231. 232. 233. 234. 235. 236. 237. 238. 239. 240. 241. 242. 243. 244. 245. 246. 247. 248. 249. 250. 251. 252. 253. 254. 255. 256. 257. 258. 259. 260. 261. 262. 263. 264. 265. 266. 267. 268. 269. 270. 271. 272. 273. 274. 275. 276. 277. 278. 279. 280. 281. 282. 283. 284. 285. 286. 287. 288. 289. 290. 291. 292. 293. 294. 295. 296. 297. 298. 299. 300. 301. 302. 303. 304. 305. 306. 307. 308. 309. 310. 311. 312. 313. 314. 315. 316. 317. 318. 319. 320. 321. 322. 323. 324. 325. 326. 327. 328. 329. 330. 331. 332. 333. 334. 335. 336. 337. 338. 339. 340. 341. 342. 343. 344. 345. 346. 347. 348. 349. 350. 351. 352. 353. 354. 355. 356. 357. 358. 359. 360. 361. 362. 363. 364. 365. 366. 367. 368. 369. 370. 371. 372. 373. 374. 375. 376. 377. 378. 379. 380. 381. 382. 383. 384. 385. 386. 387. 388. 389. 390. 391. 392. 393. 394. 395. 396. 397. 398. 399. 400. 401. 402. 403. 404. 405. 406. 407. 408. 409. 410. 411. 412. 413. 414. 415. 416. 417. 418. 419. 420. 421. 422. 423. 424. 425. 426. 427. 428. 429. 430. 431. 432. 433. 434. 435. 436. 437. 438. 439. 440. 441. 442. 443. 444. 445. 446. 447. 448. 449. 450. 451. 452. 453. 454. 455. 456. 457. 458. 459. 460. 461. 462. 463. 464. 465. 466. 467. 468. 469. 470. 471. 472. 473. 474. 475. 476. 477. 478. 479. 480. 481. 482. 483. 484. 485. 486. 487. 488. 489. 490. 491. 492. 493. 494. 495. 496. 497. 498. 499. 500. 501. 502. 503. 504. 505. 506. 507. 508. 509. 510. 511. 512. 513. 514. 515. 516. 517. 518. 519. 520. 521. 522. 523. 524. 525. 526. 527. 528. 529. 530. 531. 532. 533. 534. 535. 536. 537. 538. 539. 540. 541. 542. 543. 544. 545. 546. 547. 548. 549. 550. 551. 552. 553. 554. 555. 556. 557. 558. 559. 560. 561. 562. 563. 564. 565. 566. 567. 568. 569. 570. 571. 572. 573. 574. 575. 576. 577. 578. 579. 580. 581. 582. 583. 584. 585. 586. 587. 588. 589. 590. 591. 592. 593. 594. 595. 596. 597. 598. 599. 600. 601. 602. 603. 604. 605. 606. 607. 608. 609. 610. 611. 612. 613. 614. 615. 616. 617. 618. 619. 620. 621. 622. 623. 624. 625. 626. 627. 628. 629. 630. 631. 632. 633. 634. 635. 636. 637. 638. 639. 640. 641. 642. 643. 644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654. 655. 656. 657. 658. 659. 660. 661. 662. 663. 664. 665. 666. 667. 668. 669. 670. 671. 672. 673. 674. 675. 676. 677. 678. 679. 680. 681. 682. 683. 684. 685. 686. 687. 688. 689. 690. 691. 692. 693. 694. 695. 696. 697. 698. 699. 700. 701. 702. 703. 704. 705. 706. 707. 708. 709. 710. 711. 712. 713. 714. 715. 716. 717. 718. 719. 720. 721. 722. 723. 724. 725. 726. 727. 728. 729. 730. 731. 732. 733. 734. 735. 736. 737. 738. 739. 740. 741. 742. 743. 744. 745. 746. 747. 748. 749. 750. 751. 752. 753. 754. 755. 756. 757. 758. 759. 760. 761. 762. 763. 764. 765. 766. 767. 768. 769. 770. 771. 772. 773. 774. 775. 776. 777. 778. 779. 780. 781. 782. 783. 784. 785. 786. 787. 788. 789. 790. 791. 792. 793. 794. 795. 796. 797. 798. 799. 800. 801. 802. 803. 804. 805. 806. 807. 808. 809. 810. 811. 812. 813. 814. 815. 816. 817. 818. 819. 820. 821. 822. 823. 824. 825. 826. 827. 828. 829. 830. 831. 832. 833. 834. 835. 836. 837. 838. 839. 840. 841. 842. 843. 844. 845. 846. 847. 848. 849. 850. 851. 852. 853. 854. 855. 856. 857. 858. 859. 860. 861. 862. 863. 864. 865. 866. 867. 868. 869. 870. 871. 872. 873. 874. 875. 876. 877. 878. 879. 880. 881. 882. 883. 884. 885. 886. 887. 888. 889. 890. 891. 892. 893. 894. 895. 896. 897. 898. 899. 900. 901. 902. 903. 904. 905. 906. 907. 908. 909. 910. 911. 912. 913. 914. 915. 916. 917. 918. 919. 920. 921. 922. 923. 924. 925. 926. 927. 928. 929. 930. 931. 932. 933. 934. 935. 936. 937. 938. 939. 940. 941. 942. 943. 944. 945. 946. 947. 948. 949. 950. 951. 952. 953. 954. 955. 956. 957. 958. 959. 960. 961. 962. 963. 964. 965. 966. 967. 968. 969. 970. 971. 972. 973. 974. 975. 976. 977. 978. 979. 980. 981. 982. 983. 984. 985. 986. 987. 988. 989. 990. 991. 992. 993. 994. 995. 996. 997. 998. 999. 1000.

JACK DILLON EST UN DES MEILLEURS BOXEURS DU MONDE

Le gros Jess Willard craint même de le rencontrer. — Une petite fortune pour l'amener à Montréal demain soir. — Zulu Kid aura son match-revanche. — Les prix d'admission seront à la portée de toutes les bourses.

Jamais les Montrealais n'ont eu comme attraction principale d'une séance de boxe, une rencontre dans laquelle un boxeur de la réputation de Jack Dillon est paru dans l'arène. En l'amenant à Montréal, George Kennedy a tenu à continuer sa politique pratique d'attirer le public aux combats de boxe en amenant les meilleurs hommes à Montréal. Jack Dillon est en effet un des pugilistes les plus en vue du monde. Ses nombreux combats avec tous les meilleurs hommes de l'arène ont démontré toute sa valeur. Sa réputation a été établie dans l'arène et non dans les colonnes

DANS LE
MONDE OUVRIER

SERIEUX CONFLIT OUVRIER

Un conflit ouvrier des plus sérieux vient d'éclater, qui affecte quatre grandes manufactures de Montréal ou de la banlieue. Les modèles, (Pattern Makers) employés dans les usines de la "Steel Works", de la "Dominion Bridge", de la "Canadian Car and Foundry", et de la "Robert Mitchell Coy" n'ont pas repris le travail, hier matin, dans le but de protester contre le refus de ces compagnies d'accéder à leurs demandes. Tous les grévistes, qui sont au nombre d'environ deux cents, sont partis de l'union internationale. Un instant, on crut que la grève affecterait aussi les usines de la "Locomotive Works", mais les officiers de cette compagnie ayant consenti à la dernière minute, à accorder à ses modèles, ce qu'ils demandaient, ceux-ci se sont mis à l'ouvrage immédiatement.

Quant aux grévistes, ils ont confié à un comité le soin de la conduite de la grève, et ils se tiennent prêts, ont-ils déclaré, à reprendre leurs postes, au moment que les compagnies intéressées leur auront donné gain de cause.

Voici, d'après les grévistes, les causes du conflit: "Il y a déjà plusieurs semaines, les modèles employés dans les usines de la 'Steel Works', de la 'Dominion Bridge', de la 'Canadian Car', de la 'Robert Mitchell' et de la 'Locomotive Works', adressaient à leurs compagnies respectives la demande que les salaires et les heures de travail dans ces usines, fussent réglementés dans les mêmes conditions qu'aux États-Unis, c'est-à-dire à 8 heures, et la journée de travail fut réduite à 60 cents par heure. Les grévistes affirment que ces conditions existent déjà, dans plusieurs établissements, à Montréal même.

Or, vendredi matin, comme aucune réponse n'était encore parvenue aux ouvriers, ceux-ci adressèrent un ultimatum, collectivement, aux compagnies, menaçant de déclarer la grève, si une réponse satisfaisante ne leur était parvenue dans la journée. Or, toutes les compagnies, à l'exception de la "Locomotive Works" ayant répondu dans la négative, les modèles déclarèrent la grève, samedi et hier matin aucun d'eux n'a repris le travail.

LE SOLDAT THERRIEN TRIOMPHE
HIER EN COUR SUPERIEURE

Le juge Demers ordonne aux autorités militaires de le mettre en liberté. — Le jugement.

L'hon. juge Demers, siégeant en Cour supérieure, a rendu jugement, hier matin, dans la cause du soldat Emile Thérien vs le Lt.-Col. W. H. Schneider. On se rappelle que le soldat Thérien demandait d'être libéré du service militaire, attendu que, s'étant engagé dans le service d'outre-mer, il ne voulait pas être transféré dans un régiment servant à la défense du pays. On sait de même que Thérien après avoir subi un examen médical, avait été déclaré inapte au service d'outre-mer.

Rendant sa décision, hier matin, l'hon. juge Demers a donné gain de cause au soldat Thérien, maintenant le bref d'habes corpus demandé par ce dernier, et ordonnant aux autorités militaires de remettre Thérien en liberté.

Thérien s'était engagé, comme volontaire, le 9 juin 1916, dans la 150e d'infanterie du corps expéditionnaire canadien d'outre-mer, il est dit dans le jugement :

Le 4 décembre, Thérien était déclaré inapte au service d'outre-mer, par le bureau médical, qui recommandait cependant à la cause du soldat un service spécial. Or, Thérien, refusant de continuer à servir dans le service spécial, fut accusé de désertion, mais il fut libéré par la Cour de police, le 6 juillet. Plus tard, il était arrêté de nouveau par les autorités militaires.

La défense prétendait que, d'après l'"Army Transferred Act, 1915", on pouvait effectuer le transfert des soldats appartenant aux forces régulières à un autre corps, pourvu que ce corps soit de la même armée ou branche du service que le corps dans lequel il servait d'abord.

"Je suis d'avis, a dit le juge, que cette partie de la loi ne s'applique pas à notre cas, puisque le requérant n'est pas dans l'armée régulière. Un soldat régulier est celui qui s'engage pour servir pendant un temps déterminé dans aucune partie du monde. Les soldats volontaires, engagés pour le service d'outre-mer, ne sont pas dans ce cas, car ils se sont engagés pour un service spécial.

"Le soldat réquerant me paraît avoir le droit d'invoquer la section 323 du 'King's Regulations', laquelle dit que le consentement du soldat doit être nécessaire, avant de le transférer dans un autre corps, excepté s'il tombe sous le coup de la section 83 de l'"Army Act". Il s'agit donc de décider si le soldat Thérien fut transféré dans un autre corps. Le service spécial dit "Composite Regiment" est-il une des unités du corps expéditionnaire ?

"Le 9 mars, par une circulaire, ajoute le président du tribunal, le major général a déclaré que pour la garde de ce pays, on ne pouvait décharger les membres de la milice active.

"Le soldat réquerant me paraît avoir le droit d'invoquer la section 323 du 'King's Regulations', laquelle dit que le consentement du soldat doit être nécessaire, avant de le transférer dans un autre corps, excepté s'il tombe sous le coup de la section 83 de l'"Army Act". Il s'agit donc de décider si le soldat Thérien fut transféré dans un autre corps. Le service spécial dit "Composite Regiment" est-il une des unités du corps expéditionnaire ?

"Le 9 mars, par une circulaire, ajoute le président du tribunal, le major général a déclaré que pour la garde de ce pays, on ne pouvait décharger les membres de la milice active.

"Le soldat réquerant me paraît avoir le droit d'invoquer la section 323 du 'King's Regulations', laquelle dit que le consentement du soldat doit être nécessaire, avant de le transférer dans un autre corps, excepté s'il tombe sous le coup de la section 83 de l'"Army Act". Il s'agit donc de décider si le soldat Thérien fut transféré dans un autre corps. Le service spécial dit "Composite Regiment" est-il une des unités du corps expéditionnaire ?

"Le 9 mars, par une circulaire, ajoute le président du tribunal, le major général a déclaré que pour la garde de ce pays, on ne pouvait décharger les membres de la milice active.

"Le soldat réquerant me paraît avoir le droit d'invoquer la section 323 du 'King's Regulations', laquelle dit que le consentement du soldat doit être nécessaire, avant de le transférer dans un autre corps, excepté s'il tombe sous le coup de la section 83 de l'"Army Act". Il s'agit donc de décider si le soldat Thérien fut transféré dans un autre corps. Le service spécial dit "Composite Regiment" est-il une des unités du corps expéditionnaire ?

"Le 9 mars, par une circulaire, ajoute le président du tribunal, le major général a déclaré que pour la garde de ce pays, on ne pouvait décharger les membres de la milice active.

"Le soldat réquerant me paraît avoir le droit d'invoquer la section 323 du 'King's Regulations', laquelle dit que le consentement du soldat doit être nécessaire, avant de le transférer dans un autre corps, excepté s'il tombe sous le coup de la section 83 de l'"Army Act". Il s'agit donc de décider si le soldat Thérien fut transféré dans un autre corps. Le service spécial dit "Composite Regiment" est-il une des unités du corps expéditionnaire ?

LE TRAVAIL AUX USINES

Bien que l'absence des modèles n'affecte pas aujourd'hui sensiblement les travaux, en général, dans les usines, on sait très bien qu'elles ne pourront pas fonctionner bien longtemps, sans le concours des grévistes. "Si la grève se prolongeait, a déclaré hier matin un des officiers de l'une des compagnies précitées, il est évident que l'activité des usines s'en trouverait fortement paralysée, et même que les usines devraient fermer leurs portes". En ce cas, dix mille ouvriers se trouveraient sur le pavé.

En général, aux bureaux des compagnies, personne ne veut donner d'explications, mais aucun rapport n'a contredit la version fournie par les grévistes.

LES OUVRIERS DE LA FOURRURE REPRENNENT LE TRAVAIL

Après onze semaines de chômage, les ouvriers de l'industrie de la fourrure, à Montréal ont repris le travail, hier matin, dans tous les ateliers. Cet heureux événement est la conséquence d'une entrevue qui a eu lieu, samedi après-midi, entre les représentants des manufacturiers, et ceux des grévistes.

Après une discussion assez longue au sujet des griefs que les grévistes prétendent avoir contre les patrons, il a été convenu de confier à un comité spécial le soin d'étudier sérieusement et "en famille", ces griefs.

Ce comité fut immédiatement nommé : il est composé de cinq patrons et cinq ouvriers. Le comité a reçu, en même temps, instruction de préparer son rapport pour vendredi prochain.

Si ce rapport ne donnait pas satisfaction à l'une ou à l'autre des deux parties, celles-ci seront libres de reprendre leurs lignes de bataille, et la grève pourrait recommencer. Mais, en attendant, il a été convenu de part et d'autre que tous les grévistes reprendraient le travail, hier matin, et que, patrons comme ouvriers, s'engageraient à oublier tout le passé.

De fait, hier matin, à l'heure ordinaire de la rentrée aux ateliers, tous les employés se sont rendus aux manufactures, où ils ont tous été replacés à leurs anciennes positions.

Le travail a repris partout avec activité et entrain.

LE SOLDAT THERRIEN TRIOMPHE
HIER EN COUR SUPERIEURE

Le juge Demers ordonne aux autorités militaires de le mettre en liberté. — Le jugement.

L'hon. juge Demers, siégeant en Cour supérieure, a rendu jugement, hier matin, dans la cause du soldat Emile Thérien vs le Lt.-Col. W. H. Schneider. On se rappelle que le soldat Thérien demandait d'être libéré du service militaire, attendu que, s'étant engagé dans le service d'outre-mer, il ne voulait pas être transféré dans un régiment servant à la défense du pays. On sait de même que Thérien après avoir subi un examen médical, avait été déclaré inapte au service d'outre-mer.

Rendant sa décision, hier matin, l'hon. juge Demers a donné gain de cause au soldat Thérien, maintenant le bref d'habes corpus demandé par ce dernier, et ordonnant aux autorités militaires de remettre Thérien en liberté.

Thérien s'était engagé, comme volontaire, le 9 juin 1916, dans la 150e d'infanterie du corps expéditionnaire canadien d'outre-mer, il est dit dans le jugement :

Le 4 décembre, Thérien était déclaré inapte au service d'outre-mer, par le bureau médical, qui recommandait cependant à la cause du soldat un service spécial. Or, Thérien, refusant de continuer à servir dans le service spécial, fut accusé de désertion, mais il fut libéré par la Cour de police, le 6 juillet. Plus tard, il était arrêté de nouveau par les autorités militaires.

La défense prétendait que, d'après l'"Army Transferred Act, 1915", on pouvait effectuer le transfert des soldats appartenant aux forces régulières à un autre corps, pourvu que ce corps soit de la même armée ou branche du service que le corps dans lequel il servait d'abord.

"Je suis d'avis, a dit le juge, que cette partie de la loi ne s'applique pas à notre cas, puisque le requérant n'est pas dans l'armée régulière. Un soldat régulier est celui qui s'engage pour servir pendant un temps déterminé dans aucune partie du monde. Les soldats volontaires, engagés pour le service d'outre-mer, ne sont pas dans ce cas, car ils se sont engagés pour un service spécial.

"Le soldat réquerant me paraît avoir le droit d'invoquer la section 323 du 'King's Regulations', laquelle dit que le consentement du soldat doit être nécessaire, avant de le transférer dans un autre corps, excepté s'il tombe sous le coup de la section 83 de l'"Army Act". Il s'agit donc de décider si le soldat Thérien fut transféré dans un autre corps. Le service spécial dit "Composite Regiment" est-il une des unités du corps expéditionnaire ?

"Le 9 mars, par une circulaire, ajoute le président du tribunal, le major général a déclaré que pour la garde de ce pays, on ne pouvait décharger les membres de la milice active.

"Le soldat réquerant me paraît avoir le droit d'invoquer la section 323 du 'King's Regulations', laquelle dit que le consentement du soldat doit être nécessaire, avant de le transférer dans un autre corps, excepté s'il tombe sous le coup de la section 83 de l'"Army Act". Il s'agit donc de décider si le soldat Thérien fut transféré dans un autre corps. Le service spécial dit "Composite Regiment" est-il une des unités du corps expéditionnaire ?

"Le 9 mars, par une circulaire, ajoute le président du tribunal, le major général a déclaré que pour la garde de ce pays, on ne pouvait décharger les membres de la milice active.

"Le soldat réquerant me paraît avoir le droit d'invoquer la section 323 du 'King's Regulations', laquelle dit que le consentement du soldat doit être nécessaire, avant de le transférer dans un autre corps, excepté s'il tombe sous le coup de la section 83 de l'"Army Act". Il s'agit donc de décider si le soldat Thérien fut transféré dans un autre corps. Le service spécial dit "Composite Regiment" est-il une des unités du corps expéditionnaire ?

"Le 9 mars, par une circulaire, ajoute le président du tribunal, le major général a déclaré que pour la garde de ce pays, on ne pouvait décharger les membres de la milice active.

"Le soldat réquerant me paraît avoir le droit d'invoquer la section 323 du 'King's Regulations', laquelle dit que le consentement du soldat doit être nécessaire, avant de le transférer dans un autre corps, excepté s'il tombe sous le coup de la section 83 de l'"Army Act". Il s'agit donc de décider si le soldat Thérien fut transféré dans un autre corps. Le service spécial dit "Composite Regiment" est-il une des unités du corps expéditionnaire ?

"Le 9 mars, par une circulaire, ajoute le président du tribunal, le major général a déclaré que pour la garde de ce pays, on ne pouvait décharger les membres de la milice active.

"Le soldat réquerant me paraît avoir le droit d'invoquer la section 323 du 'King's Regulations', laquelle dit que le consentement du soldat doit être nécessaire, avant de le transférer dans un autre corps, excepté s'il tombe sous le coup de la section 83 de l'"Army Act". Il s'agit donc de décider si le soldat Thérien fut transféré dans un autre corps. Le service spécial dit "Composite Regiment" est-il une des unités du corps expéditionnaire ?

"Le 9 mars, par une circulaire, ajoute le président du tribunal, le major général a déclaré que pour la garde de ce pays, on ne pouvait décharger les membres de la milice active.

"Le soldat réquerant me paraît avoir le droit d'invoquer la section 323 du 'King's Regulations', laquelle dit que le consentement du soldat doit être nécessaire, avant de le transférer dans un autre corps, excepté s'il tombe sous le coup de la section 83 de l'"Army Act". Il s'agit donc de décider si le soldat Thérien fut transféré dans un autre corps. Le service spécial dit "Composite Regiment" est-il une des unités du corps expéditionnaire ?

"Le 9 mars, par une circulaire, ajoute le président du tribunal, le major général a déclaré que pour la garde de ce pays, on ne pouvait décharger les membres de la milice active.

"Le soldat réquerant me paraît avoir le droit d'invoquer la section 323 du 'King's Regulations', laquelle dit que le consentement du soldat doit être nécessaire, avant de le transférer dans un autre corps, excepté s'il tombe sous le coup de la section 83 de l'"Army Act". Il s'agit donc de décider si le soldat Thérien fut transféré dans un autre corps. Le service spécial dit "Composite Regiment" est-il une des unités du corps expéditionnaire ?

"Le 9 mars, par une circulaire, ajoute le président du tribunal, le major général a déclaré que pour la garde de ce pays, on ne pouvait décharger les membres de la milice active.

THEATRES

THEATRE NATIONAL

En présence d'une salle littéralement garnie et au milieu de sympathiques applaudissements, la troupe Becman a joué, hier soir, "Arsène Lupin", et a remporté un immense succès. Cet ouvrage, due à la plume de Francis de Croisset et Leblanc, quoique répétée, chaque année, à Montréal, a peut-être hier soir remporté son plus beau triomphe. A notre opinion, jamais elle ne fut interprétée d'une manière aussi parfaite. Les passages difficiles, les situations périlleuses ont été vaincue avec habileté et maîtrise; les scènes captivantes et pleines d'intérêt ont excité l'enthousiasme et créé l'émotion la plus profonde. Une fois de plus il nous a été permis de constater et d'apprécier les mérites justes et réels de la troupe de M. Becman. Plus que jamais, nous pouvons dire que la réputation de la troupe n'est point surfaite et que chacun de ses membres a fait preuve, hier soir, d'incontestables talents.

On ne saurait, sans hésitations et partant sans dangers, à quel sexe décerner la palme?

Madame Ditta, dans "Sonia", a fait encore sensation comme dans le "Marchand de Venise", et ne tarda pas à s'approprier toutes les sympathies de l'auditoire. On ne sait qui le plus admire chez elle? Tout réaliste et tout est vainqueur.

Madame Guérande dans "Gourmay Martin", s'est montrée la châtelaine la plus délicieuse. Son attitude est attrayante et sa voix exquise. Madame Bussy, Feday et Barbieri réalisent pour la souplesse, l'élégance et la grâce.

L'admiration suscitée, ne fut pas moins grande pour le sexe masculin. M. Becman a sans contredit, la plus large part du succès. Il s'est révélé, une fois de plus, artiste consommé, dans Arsène Lupin. Ce rôle qui lui est favori et où il excelle, avec quel art et quel effet facile, ne l'a-t-il pas rendu? Cette élévation et cette gentillesse de bon aloi qui lui sied si bien, ont excité au plus haut degré l'enthousiasme et l'admiration. Quelle voix aise, claire et sonore! Comme ses moindres paroles nous prennent le cœur! Comme nous le suivons haletants à travers son labyrinthe d'artifices et d'habiletés! Son éloge n'est plus à faire, qu'il nous suffise d'ajouter qu'il a satisfait amplement l'attente générale!

Que dire de Faure dans "Guilchard"? Sa prestance, sa démarche, son sang-froid le rendent incomparable. Le juge d'instruction (M. Schauten) a agi avec maîtrise et incarnait la sagesse et la solennité de la justice. A vrai dire, il nous figurait un ancien magistrat retiré. Accablé avec Faure dans les plus belles scènes, il ne céda en rien dans celle-ci.

Debut dans Gournay Martin est du plus haut comique. Il sait charmer son auditoire. Duquesne, Willy et Lott ont une large part du succès. L'avenir fera connaître et apprécier les talents de chacun.

En un mot, chacun mit en relief son art et coopéra à faire remporter un véritable triomphe. Chaque rôle fut rendu avec la perfection de l'art. On répéta "Arsène Lupin" cet après-midi et ce soir. Le même succès est assuré. Mercredi et jeudi (matin et soir), la troupe présentera "L'Instant". On pourra, pour ceux qui ne l'ont pas entendue, la "Flambée", vendredi soir et samedi (matinée et soirée). Hâtez-vous de retirer vos billets, car ils s'envolent rapidement.

La Cour a donc jugé que le soldat Thérien avait été libéré et transféré sans son consentement dans une autre unité.

Le président ajoute en terminant, que l'erreur des autorités a été de vouloir appliquer à nos troupes d'outre-mer, les règles de l'armée régulière, auxquelles règles, ces troupes ne paraissent soumises que de l'autre côté de l'océan, alors qu'elles coopèrent avec l'armée de Sa Majesté.

Pour être juste, il faut dire que les autorités militaires ici ne paraissent avoir agi de bonne foi sous l'impression que la section 83 de l'"Army Act" s'appliquait à nos troupes même avant qu'elles eussent joint l'armée britannique.

Ma Charles Bruchési, représentait le requérant.

QUERELLE ENTRE NEGRES
RUE SAINT-ANTOINE

A la suite d'une querelle survenue dans un restaurant de la rue Saint-Antoine, tenu par un nègre du nom de George Sheri, celui-ci a frappé un autre nègre du nom de Harry Black, sous refus de paiement du repas servi.

Black a été envoyé à l'hôpital Général souffrant d'une blessure à la tête et il a été gardé dans le service.

Un mandat d'arrestation sera émané contre l'agresseur aujourd'hui.

ARRESTATION DE
VENDEURS DE COCAINE

Les agents Rocheau et Laroche du poste No 6, ont opéré l'arrestation de deux individus hier soir, pour avoir eu de la cocaïne en leur possession et d'en avoir vendue.

L'un des inculpés est cocher de place et l'autre vendeur de billets dans un cinéma.

Tous deux comparaitront ce matin devant le magistrat de police.

CHRONIQUE MONDAINE

Mlle Anna Mahy, soprano belge, était de passage en notre ville, hier, en route pour New-York.

Au Fonds Patriotique
Les dames auxiliaires du Fonds Patriotique Canadien tiendront une assemblée, mercredi, le 17 octobre, à 4-30 hrs. p.m., à l'édifice Drummond, après réception de rapports des districts suivants: Verdun, Westmount, St-Laurent, St-Denis, Duvernay, Cartierville, Bordeaux, Ahuntsic et St-Paul.

FRANCOIS VEUILLOT
AU CANADA

Québec, 15. — M. François Veillot, rédacteur à "La Parole", de Paris, l'un des journalistes catholiques les plus en vue de France, nous de Louis Veillot, s'en vient au Canada. Il sera à Québec dans une dizaine de jours.

M. J. A. C. ETHIER A ST-AUGUSTIN

LE DEPUTE DES DEUX-MONTAGNES PROTESTE CONTRE LE REFUS DES AUTORITES A LAISSER APPORTER AUX CONSCRITS LES FORMULES D'EXEMPTION.

(Correspondance au "Canada")

St-Augustin, 15. — Nous avons eu dimanche la visite de notre député, M. J. A. C. Ethier. Si nous en jugeons par la réception que nous lui avons faite, M. Ethier ne doit pas avoir d'inquiétude sur le résultat de son élection, car jamais St-Augustin n'a manifesté avec autant d'enthousiasme son adhésion au programme de M. J. A. C. Ethier.

M. Ethier a consacré son discours à l'étude de la situation politique et surtout de la loi de conscription. Mais il n'a pu s'empêcher de trouver injuste et tyrannique le refus du gouvernement de laisser les conscrits avoir en leur possession les fameuses formules d'exemption. Il a protesté avec la dernière énergie contre cet ostracisme, et déclare qu'il n'est pas possible, dans les localités rurales surtout, qu'un conscrit signe ainsi un document sans qu'il ait la faculté de se rendre bien compte de tout ce qu'il contient.

Il exige donc pour ses électeurs le droit sacré pour tous de pouvoir être au courant de ce qu'on leur demande de signer.

L'assemblée a témoigné par ses applaudissements qu'elle était bien unanime à réclamer les droits des conscrits.

Dans un passage de son discours, où il montrait tout ce qu'il y a d'inique dans l'administration Borden, M. Ethier dit: "Vous savez, messieurs, que je ne vous trompe pas quand j'étais devant vous toutes ces turpitudes", et aussitôt on entendit une voix s'élever dans l'assistance: c'était celle d'un bon vieux conservateur, qui disait: "Oui, nous savons bien que vous nous dites la vérité", et la foule salua de ses acclamations cette remarque approbative.

Beaucoup de femmes assistaient à cette réunion: c'est un signe encourageant, c'est qu'elles aussi s'intéressent aux questions que l'électorat aura à s'approprier au net-départ du parti libéral.

Les nouvelles qui nous viennent des autres paroisses du comté nous font entrevoir un succès éclatant pour M. Ethier lors de la prochaine élection.

LES ACCIDENTS DE TRAVAIL ET
LA LOI DE COMPENSATION

Un jugement de la Cour Supérieure fixe le montant des dommages, mais ne décidera de la rente que dans 6 mois.

L'honorable juge MacLennan, siégeant en Cour Supérieure, a rendu, hier après-midi, une sage décision dans une cause pour accident de travail.

La victime réclamait une rente viagère pour affaiblissement de ses capacités de travail, le juge remit à 6 mois l'audition de la preuve sur cette partie de la poursuite. Dans l'attente, le plaignant se retirait et le tribunal aura plus de renseignements pour fixer le montant de la rente.

Le plaignant était M. Dougal, employé à la Montreal Locomotive Works.

Le 1er avril 1917, alors qu'il était dans l'exercice de son métier, il eut la jambe brisée. M. Dougal, à la suite de cet accident, dut subir une opération qui le mit dans l'incapacité absolue de travailler pendant plusieurs semaines et le laissa dans un état de faiblesse qui diminua son efficacité de 50 p.c.

Pour les souffrances endurées, pour la perte de son salaire, M. Dougal gagnait \$17.55 par semaine, ré-

clama la moitié de ce salaire. La compagnie versa le montant réclamé jusqu'au 25 septembre. Pour la diminution de ses capacités et la perte d'une partie de ses forces, M. Dougal demandait qu'une rente lui fut versée, annuellement par la compagnie.

L'honorable juge MacLennan, dans son jugement, reconnut la légitimité des réclamations concernant les souffrances endurées et la perte de temps. Quant à la rente, il remit sa décision à plus tard, alors que le plaignant se présentera de nouveau devant le tribunal et fera valoir ses prétentions.

En conséquence la Locomotive Works fut condamnée à payer, pour l'incapacité temporaire de M. Dougal, \$17.55 par semaine, la somme de \$17.55 bi-mensuellement à compter du 25 septembre dernier. La compagnie paiera aussi les frais de la présente action ainsi que ceux qui seront occasionnés par la future comparution pour décider de la rente pour incapacité permanente.

Le bureau legal Laflamme, Mitchell et Callaghan occupait pour le plaignant.

Le bureau legal Laflamme, Mitchell et Callaghan occupait pour le plaignant.

Le bureau legal Laflamme, Mitchell et Callaghan occupait pour le plaignant.

Le bureau legal Laflamme, Mitchell et Callaghan occupait pour le plaignant.

Le bureau legal Laflamme, Mitchell et Callaghan occupait pour le plaignant.

Le bureau legal Laflamme, Mitchell et Callaghan occupait pour le plaignant.

Le bureau legal Laflamme, Mitchell et Callaghan occupait pour le plaignant.

Le bureau legal Laflamme, Mitchell et Callaghan occupait pour le plaignant.

Le bureau legal Laflamme, Mitchell et Callaghan occupait pour le plaignant.

Le bureau legal Laflamme, Mitchell et Callaghan occupait pour le plaignant.

Le bureau legal Laflamme, Mitchell et Callaghan occupait pour le plaignant.

Le bureau legal Laflamme, Mitchell et Callaghan occupait pour le plaignant.

Le bureau legal Laflamme, Mitchell et Callaghan occupait pour le plaignant.

Le bureau legal Laflamme, Mitchell et Callaghan occupait pour le plaignant.

Le bureau legal Laflamme, Mitchell et Callaghan occupait pour le plaignant.

Le bureau legal Laflamme, Mitchell et Callaghan occupait pour le plaignant.

Le bureau legal Laflamme, Mitchell et Callaghan occupait pour le plaignant.

Le bureau legal Laflamme, Mitchell et Callaghan occupait pour le plaignant.

Le bureau legal Laflamme, Mitchell et Callaghan occupait pour le plaignant.

Le bureau legal Laflamme, Mitchell et Callaghan occupait pour le plaignant.

Le bureau legal Laflamme, Mitchell et Callaghan occupait pour le plaignant.

Le bureau legal Laflamme, Mitchell et Callaghan occupait pour le plaignant.

Le bureau legal Laflamme, Mitchell et Callaghan occupait pour le plaignant.

Le bureau legal Laflamme, Mitchell et Callaghan occupait pour le plaignant.

CLUB LIBERAL ST-JOSEPH
ET STE-ANNE, MERCREDI SOIR

Une assemblée libérale du club libéral St-Joseph et Sainte-Anne aura lieu mercredi soir, le 17 octobre au No 153 rue Guy.

A cette assemblée, MM. Dillon et W. J. Hushion donneront leur réponse à l'offre de la candidature qui leur a été faite.

On expliquera aussi la loi de conscription et le système d'exemption.

L'HOPITAL SAINTE-JUSTINE

La fête de charité au profit de l'hôpital Sainte-Justine, aura lieu à l'arsenal du 65ème, du 18 au 23 courant. Nous espérons que le public ne se lassera pas d'entendre réitérer un appel en faveur des petits malades que doit soulager sa charité.

En plus du thé qui sera servi tous les jours de 4 à 6 heures, des vues animées, de la bonne aventure illustrée, il y aura aussi une vente d'objets divers fournis par la générosité publique. Plus nombreux seront les objets, plus considérables seront les profits. Toutes les personnes désireuses de contribuer à fournir les objets pourront les adresser à l'hôpital Sainte-Justine même, et après jeudi, à l'arsenal du 65ème, avenue des Pins. Et qu'on n'oublie pas que c'est jeudi même à deux heures et demie qu'aura lieu l'ouverture de cette fête qui réserve d'agréables surprises!

LE TEMPS N'EST PAS ENCORE
VENU DE FAIRE LA PAIX

Intéressante conférence de M. Ackerman, correspondant de guerre, au Canadian Club.

M. Carl Ackerman, correspondant de guerre a exprimé l'opinion que le mouvement en faveur de la paix organisé par H. G. Wells et le professeur Elliott du Harvard était intempestif. Le temps n'est pas encore venu de faire la paix. "Nous ne pouvons penser à faire la paix aujourd'hui, dit-il. Nous préparons de la guerre, nous devons lutter jusqu'à ce que nous soyons en mesure de parler avec honneur et dignité de la paix avec les représentants choisis des pays ennemis". Au début de son discours, M. Ackerman déclara que lorsqu'il s'en fut en Allemagne en février 1915, il était pro-allemand; mais, après le torpillage du "Lusitania", et après sa première visite au front de bataille, il changea d'opinion et de principes et depuis vingt mois, il est connu en Allemagne comme germanophobe.

L'orateur discuta la position des partis en Allemagne, démontrant que le Kaiser contrôlait la législation, et déplorant le fait que le grand parti démocratique de l'Allemagne, qui comprend 99 pour cent

"Où allons-nous? Grand Dieu! Est-on encore bien loin du fond de l'abîme où M. Borden nous pousse"

(L'hon. sénateur J. H. Legris.)

Dans une lettre qu'il adresse au "Canada," le représentant de la division de Répétigny déplore en termes énergiques l'entêtement du gouvernement canadien à faire de l'enrôlement militaire quand les grandes autorités anglaises n'en demandent pas

Nous sommes heureux de publier ici le texte d'une lettre que nous adresse l'hon. M. J. H. Legris, sénateur de la division de Répétigny. Cette lettre se passe de commentaires et suggérera à ceux qui la liront de profondes méditations:

Louiseville, 13 octobre 1917.

Monsieur le Rédacteur,
"Le Canada".

Monsieur,

Vous avez publié jeudi dernier, un message du Roi Georges V au peuple canadien, le félicitant des efforts qu'il faisait pour procurer aux soldats et aux pays alliés les choses indispensables à la vie. Cette dépêche est assez significative. Elle ne nous demande pas des hommes mais de la nourriture, des provisions.

Ce message du Roi, c'est-à-dire du gouvernement anglais a été envoyé au gouvernement canadien par l'entremise du Gouverneur Général vers le 20 ou le 22 juillet dernier. Il y a peu de journaux qui l'ont publié. C'est bien étonnant comme les grands patriotes qui nous gouvernent à Ottawa comme aussi ceux qui contrôlent presque tous les journaux, surtout les journaux anglais ont fait le silence sur ce document émanant d'une si haute autorité!... Pourquoi cela?...

C'est parce que la politique du gouvernement et des profiteurs de la guerre était et est encore d'envoyer des hommes, comme a dit le Procureur Général, M. Meighen: "Notre dernier homme et notre dernière pièce pour l'Angleterre... ruiner le Canada pour sauver l'Empire!!!" Et depuis ce temps, en effet, le gouvernement Borden n'était pas capable de faire mieux qu'il a fait pour ruiner le Canada.

Maintenant, Monsieur, me serait-il permis de rappeler ici, dans le discours que j'ai prononcé au Sénat contre la conscription, le 2 août dernier, j'ai cité M. Bonar Law parlant au nom du gouvernement dans le Parlement anglais, M. le Sénateur Humbert dans le Sénat français, Lord Rhondda, contrôleur des vivres en Angleterre (paroles publiées par la "Montreal Gazette"), j'ai aussi cité M. Hanna, le comédien du gouvernement qu'on appelle le contrôleur canadien, M. Hoover, contrôleur des vivres aux Etats-Unis, M. Balfour, un autre ministre d'Angleterre, M. Protero, ministre d'Agriculture du Royaume-Uni, Sir Geo. Foster dans la Chambre des Communes et enfin j'ai cité le message du Roi que vous venez de publier, tout cela pour démontrer et établir les nombreuses voix autorisées qui nous demandent de produire pour nourrir l'armée et les populations des pays alliés, pendant que personne, personne, entendez bien, pas une voix autorisée ne nous a demandé d'envoyer des hommes. Il n'y a que nos gouvernants à Ottawa qui agissent depuis que la guerre est commencée comme s'ils avaient le vertige ou perdu la tête et derrière eux il y a aussi les profiteurs de la guerre qui font des millions en ruinant le pays et au prix des sueurs, des larmes et du sang du peuple canadien!!!... Combien de temps cela durera-t-il encore?... Personne n'y peut rien faire, mais les électeurs auront leur mot à dire aux prochaines élections, si leurs votes ne sont pas noyés par les irresponsables que les cabaleurs du parti des profiteurs de la guerre vont aller ramasser, pendant un mois de temps, sur les rues de Londres et ailleurs jusque dans les lieux les plus infectes d'Angleterre, et cela au nom du patriotisme!!!...

Où allons-nous?... Grand Dieu!!!... Est-on encore bien loin du fond de l'abîme où le gouvernement Borden nous pousse de toute manière avec une désinvolture inconcevable!!!...

Votre obéissant serviteur,

J. H. LEGRIS.

CE QU'IL FAUDRAIT FAIRE POUR AMELIORER LA POSITION DE LA VILLE

L'hon. L. O. David, greffier de la cité, énumère les principales raisons qui, d'après lui, expliquent la position fâcheuse où Montréal se trouve aujourd'hui. — Les remèdes à adopter.

L'opinion qu'exprime l'honorable sénateur L. O. David, greffier de la cité, sur la situation municipale, intéressera vivement le public en général et tout particulièrement les citoyens et les associations qui ont entrepris de donner une attention toute spéciale à cette importante question.

Sur les lieux mêmes depuis de nombreuses années, l'honorable M. David est parfaitement en mesure de bien juger. Ses déclarations reposent sur des faits observés personnellement, et tous reconnaîtront la justesse des remarques faites par le greffier de la cité, surtout pour ce qui a trait aux dépenses entraînées par la désastreuse politique d'expropriations, depuis si longtemps en honneur à l'hôtel de ville, l'appel de l'honorable M. David aux citoyens de Montréal sera assurément entendu et tous s'associeront pour le bien commun.

"La situation financière de la ville, dit l'honorable M. David, préoccupe naturellement tous ceux qui s'intéressent à son bien-être, sa prospérité et à son avenir, et les induit à proposer toutes sortes de projets dans le but de remédier à cette situation inquiétante. Mais ils paraissent tous parler et agir sous l'empire de la conviction que le mal est spécialement dans le mode d'administration de la cité ou plutôt dans le choix des hommes chargés de la gouverner, et qu'il suffirait de les remplacer pour opérer la réforme désirée.

L'efficacité d'une administration d'affaires publiques ou privées dépend beaucoup, sans doute, de la capacité et du zèle de ceux qui en sont chargés, et le n'entreprendrait pas de prouver que les administrateurs de la ville de Montréal depuis trente ou quarante ans sont en faute et sans reproche et qu'ils n'ont pas contribué à la mettre dans la situation où elle se trouve.

Il ne m'appartient pas de discuter cette question, mais je prétends que c'est l'opinion de quelques-uns de mes collègues à l'hôtel de ville, que les causes principales du mauvais état de nos finances municipales sont les suivantes:

1.—Ouverture, élargissement et prolongement de rues et de places publiques; création prématurée de parcs et de boulevards, presque toujours aux frais de la ville seulement.

2.—Octroi de nos franchises les plus importantes sans presque aucune compensation, lorsqu'il est connu que dans certaines villes américaines et anglaises ces franchises constituent la partie principale de leurs revenus.

3.—Confection de pavages et de trottoirs et pose de conduites d'eau dans les rues où il n'y avait sou-

à faire, la dette de la ville serait moindre d'un tiers ou de la moitié, le revenu serait suffisant et il n'y aurait pas de déficits.

En 1898, une commission, dont je faisais partie, fut chargée de refondre la charte; elle suggérât dans son rapport de mettre toutes les expropriations et tous les travaux d'un caractère local à la charge des propriétaires, qui les demandaient et en bénéficieraient, et il fallait le vote des trois-quarts des membres du conseil pour décider que l'amélioration projetée était d'intérêt général et que la ville devait en payer le coût. Le conseil adopta cet article, mais il était trop gênant et il disparut bientôt de la charte.

Nous avions introduit dans notre travail plusieurs autres clauses qui auraient empêché des travaux et des emprunts auxquels on doit, en grande partie, l'augmentation de la dette.

Convenons que le revenu de la ville n'était pas suffisant et qu'autre ville de l'Amérique était aussi peu taxée, nous suggérons d'élever la taxe foncière et de créer de nouvelles taxes. Il aurait été plus facile alors de faire accepter ces suggestions qu'il n'est maintenant, dans un temps de crise.

Mais inutile de s'étendre davantage au passé; il faut envisager la situation telle qu'elle est, accepter les faits accomplis et pourvoir à l'avenir. Connaissant les causes de notre mal, il s'agit de les faire disparaître en faisant ce qui se fait partout ailleurs, en mettant à la charge des propriétaires les expropriations et les travaux d'un caractère local. Voilà une réforme qui s'impose et qui ne devrait soulever aucune objection. Ensuite, afin de combler le déficit actuel et de parer aux grands besoins futurs de l'administration, il faudrait élever les taux des taxes actuelles ou trouver de nouvelles sources de revenus.

Une autre réforme très recommandée à l'hôtel de ville serait de rendre la taxe annuelle mobile de façon à ce qu'elle soit imposée, comme dans toutes les municipalités rurales, pour faire face aux dépenses prévues et indiquées dans le budget. On dit avec raison que la taxe imposée tous les ans pour payer les dépenses de l'année suivante, ouvrirait les yeux aux contribuables et les induirait à surveiller de plus près l'administration des affaires de la ville.

Je n'ai pas l'intention d'indiquer toutes les réformes nécessaires à l'administration de notre ville; je me contente de signaler celles que je considère essentielles et sans lesquelles les futurs administrateurs, quels qu'ils soient ne pourraient rétablir la situation financière de la ville.

Maintenant, de tous les projets suggérés pour changer le personnel de l'administration, quel est celui qui serait le plus propre à mettre à exécution des réformes? Il ne m'appartient pas de le dire. Je laisse ce soin aux hommes et aux corps publics qui ont entrepris de résoudre ce problème complexe.

Mais je puis bien affirmer que jamais Montréal n'a eu un plus grand besoin des services et de l'aide de ses citoyens les plus compétents, les plus indépendants, les plus dévoués et ca-



La Classe I Fournira-t-elle les Cent Mille Hommes ?

Il serait très avantageux pour le Canada que la quotité de 100,000 hommes à lever, en vertu de la loi de Service Militaire, puisse être entièrement obtenue de la première classe—c. a. d. parmi les hommes âgés de 20 à 34 ans, célibataires ou veufs sans enfant au 6 juillet 1917.

Voilà presque une vérité de La Palice :

En effet il est reconnu que de 20 à 34 ans, l'homme est ordinairement à l'apogée de sa force et aussi le plus en état de s'accommoder du changement de la vie civile au régime militaire.

De plus, le service militaire de célibataires et de veufs sans enfant doit entraîner de beaucoup le moindre sacrifice, vu que relativement personne ne dépend d'eux. Et dans leur cas, le fardeau financier n'est pas aussi onéreux pour l'Etat, du chef des allocations pour cause de séparation, etc.

Les statisticiens estiment que de la première classe, déduction faite de tous les cas raisonnables d'exemption, le Canada devrait pouvoir fournir 100,000 hommes bons pour le service, de sorte que la population mâle n'aura pas à subir une levée trop sensible.

Les hommes sujets à être inclus dans la classe I devraient se présenter immédiatement au Conseil Médical de leur district; après examen de leur état physique, ils seraient placés dans l'une ou l'autre des catégories suivantes :

Catégorie A—Bon pour le service d'outre-mer dans les unités de combat;
Catégorie B—Bon pour le service d'outre-mer dans le Corps Médical de l'Armée, le Bataillon Forestier, etc.;
Catégorie C—Bon pour le service au Canada seulement;
Catégorie E—Impropre à tout service militaire quelconque.

L'intéressé qui n'aura pas été rangé dans la Catégorie A saura qu'il n'est point sujet à servir immédiatement; mais il ira au bureau des postes afin de déposer une demande d'exemption, à laquelle sera annexé son certificat médical; des lors, il recevra en temps utile un certificat portant exemption jusqu'au moment où ceux rangés dans la même catégorie, par le Conseil Médical, seront appelés à servir.

Tout homme ayant été placé dans les Catégories A et croyant devoir être exempté, pourra obtenir du maître des postes une formule de requête à cet effet. Cette formule, dûment remplie, sera transmise par le maître des postes au préposé de l'enregistrement pour le district. Ensuite, l'intéressé sera informé du lieu et de l'heure où sa requête aura l'attention du tribunal d'exemption.

Emis par

Le Conseil du Service Militaire.

227F

DEUX JOURNALISTES DE QUEBEC DECEDES SAMEDI

MM. W. P. Osborne et Clement Henchey du "Quebec Chronicle" se noient samedi dans le lac St-Joseph.

Quebec, 15. — La presse québécoise vient d'être cruellement éprouvée. A peine venions-nous d'apprendre la mort de M. J. A. Jordan, ancien rédacteur en chef du "Daily Telegraph" que nous arrivait l'épouvantable nouvelle que deux autres de nos confrères les plus estimés, MM. W. P. Osborne, rédacteur en chef du "Chronicle", et Clement Henchey, reporter au même journal, s'étaient noyés au lac Saint-Joseph.

MM. W. P. Osborne et Clement Henchey étaient partis de Québec, samedi après-midi, en compagnie de M. Emile Atherly, correspondant du Parc des Champs de Bataille, et de M. White, cousin de M. Henchey, pour aller faire la chasse aux canards sur le lac Saint-Joseph, à une vingtaine de milles au nord de Québec.

Vers six heures du soir, ils partirent pour traverser le lac en canot pour aller passer la nuit de l'autre côté du lac, afin de se trouver prêts à faire lever les canards de bonne heure le lendemain matin. Comme ils n'ont à peu près au milieu du lac, une forte brise s'éleva. Il était trop tard pour retourner et les quatre chasseurs décidèrent de continuer. Mais une violente bourrasque survint, qui fit chavirer le canot, précipitant les quatre occupants à l'eau.

Tous quatre savaient nager, mais il faisait alors très noir et il était bien difficile de se diriger vers le rivage. MM. Atherly et White parvinrent à nager jusqu'au rivage, où ils arrivèrent exténués. MM. Osborne et Henchey ne revinrent pas vivants.

M. Henchey savait nager comme un poisson. Il a 30 ans et en tournant à s'épuiser ainsi inutilement. Quant à M. Osborne, il était celui des quatre qui savait le moins nager, et il n'est pas étonnant que ses forces l'aient abandonné avant qu'il ait pu atteindre le rivage.

Les deux dévoués mortelles ont été transportés à Québec, hier soir. Les funérailles de M. Osborne auront lieu demain après-midi, à deux heures et demie, à l'église anglicane Saint-Matthews, rue Saint-Jean. L'inhumation aura lieu au cimetière Mount Hermon.

M. W. P. Osborne était un journaliste de grand talent. Né en Angleterre, d'un père écossais et d'une mère irlandaise, il avait fait ses études à l'université d'Oxford. Il avait fait la campagne sud-africaine. Il était venu s'établir au Canada il y a une douzaine d'années. Il était depuis quatre ans rédacteur en chef du "Chronicle". Non seulement il était un prosateur distingué, mais il était aussi poète. Il laisse une veuve et deux enfants en bas âge. Il était âgé de 34 ans. Il demeurait au No 25 rue Fraser.

M. Clement Henchey était bien connu dans les cercles journalistiques et sportifs, ayant été longtemps rédacteur du sport au "Chronicle". Il était âgé de 26 ans et célibataire. Il laisse son père et sa mère, deux frères et une sœur. Il demeurait au No 18 rue Grenville.

Nous prions Madame Osborne et la famille Henchey d'accepter l'expression de nos profondes sympathies.

Votre dévoué,

L.-O. DAVID.

ON DEMANDE ENCORE UNE FOIS DE REPARER LE PONT LACHAPPELLE

Une délégation se présente hier devant le conseil et demande de faire incessamment les réparations nécessaires à ce fameux pont. — M. W. Lévesque préconise la construction d'un nouveau pont.

Les échevins, réunis en caucus, ont reçu, hier matin, la visite d'une délégation qui est venue les prier de faire en toute hâte les réparations au pont Lachapelle. On leur a représenté que les délais apportés à ces travaux causaient un tort considérable aux habitants de l'île Jésus et à tous ceux en général qui avaient coutume de se servir de ce pont.

Les délégations étaient en grand nombre et les mêmes que la dernière fois, lorsqu'ils vinrent, la semaine dernière, parler de la question aux commissaires.

Ils ont été présentés, comme la dernière fois aussi, par l'échevin Menard. M. J. Wenceslas Lévesque, le député de Laval, s'était joint à son collègue, le député de Jacques-Cartier, M. J. S. A. Ashby, et M. D. A. Lafontaine, ancien député de Montréal, qui conduisaient la délégation.

MM. Lafontaine et Ashby parlèrent les premiers et ils dirent quelle calamité c'était pour les habitants de l'île Jésus d'être actuellement privés de l'usage du pont Lachapelle. Ils prièrent donc les échevins de seconder de toutes leurs forces les efforts que les commissaires doivent faire pour solutionner la question. Les administrateurs ont présenté, hier après-midi, un rapport demandant la somme de \$20,000 pour réparer les culées du pont, et les échevins seront à même de prendre immédiatement une décision. On leur a aussi signalé le fait que la loi oblige la ville à entretenir le pont et que les habitants de l'île Jésus ont droit de poursuivre la ville en dommages, si elle ne le fait pas.

Un résident de l'île Jésus, M. Hugh Paton, se fit l'interprète de tous les habitants de l'île et déclara que la

cessation du trafic sur le pont Lachapelle lui imposait des dépenses considérables et lui occasionnait des ennuis nombreux. Il doit faire des détours considérables pour sortir de l'île et atteindre un autre pont. C'est une perte de temps et d'argent.

Le député de Laval, M. J. Wenceslas Lévesque, quand il prit la parole, le fit pour préconiser un projet plus vaste que la simple réparation du pont actuellement existant. Il déclara qu'on devrait le reconstruire de manière à avoir un pont meilleur, plus solide, pouvant supporter le trafic lourd et pouvant donner passage à une voie de tramways.

Dans ces conditions, a-t-il dit, il sera facile de faire supporter le coût du pont nouveau à d'autres intéressés que la ville de Montréal seule. Le gouvernement provincial, croit-il, sera prêt à souscrire; les maires des municipalités environnantes s'y sont engagés. Enfin, la compagnie du tramway souscrirait aussi.

AVIS AUX MEDECINS

MM. les Médecins pourront s'adresser l'assistance toujours s. apprécier d'une garde-malade diplômée en s'adressant à l'Association des Gardes-Malades de Villeneuve, 733, St-Jacques. Tél. Est 38-46 aux conditions suivantes :
Assistance en obstétrique. \$1.00 et plus
Visites subséquentes. 50c
Assistance à une opération. \$1.00

NOUVELE REACTION DU SCOTIA STEEL
CETTE ACIERIE DECLINE A 91 SUR NOTRE LISTE, HIER. — LE DETROIT SE RETABLI A 107 1-4. — LE CANADIAN CAR A 20.

FORTE LIQUIDATION A WALL STREET
LA VENTE A PERTE DES VALEURS S'EST ENCORE ACCENTUEE, HIER. — LE UNITED STEEL A 99% — BAISSSE DES VOIES FERREES.

UNE SEANCE TERNE A TORONTO
LES OPERATEURS DE TORONTO SE SONT PEU INTERESSES AU MARCHE. — LE BRAZILIAN A 37% — LE RIORDON SE RELEV A 117%.

DIVIDENDE POUR RIORDON PULP
UNE DE SES FILIALES, LA TI-CONDEROGA DECLARE UN DIVIDENDE DE 10 P.C.

TRANSACTIONS IMMOBILIERES
UNE VENTE DE TERRAINS DE 133-4-72500 ENREGISTRE DANS LE QUARTIER DELORMIER.

THE MERCHANTS BANK
Etablie en Canada Bureau-Chief: MONTREAL
CAPITAL PAYE 77,000,000
FONDS DE RESERVE ET BENEFICES NON PARTAGES 72,221,292
TOTAL DES DEPOTS 92,102,072
TOTAL DE L'ACTIF 121,130,558
233 succursales et agences en Canada, de l'Atlantique au Pacifique.
FINANCES ET AFFAIRES DE BANQUE EN GENERAL
Attention spéciale à la collection.
Département d'Epargne dans toutes les succursales

Le ton général de la liste locale était peu encourageant, hier. Assez fermes au commencement de la journée, les valeurs ont décliné, influencées qu'elles étaient par la liquidation persistante de New-York.

New-York, 15. — La liquidation des valeurs s'est continuée, aujourd'hui, malgré les mesures prises durant les jours de conge pour l'endiguement. La réaction n'a eu aucun caractère de panique, mais elle a été continue et les reprises ont rarement dépassé une fraction. L'appui donné aux valeurs a été naissant et en général on était d'opinion que la réaction aurait été plus considérable n'eût été la lutte légère faite aux baissiers.

Toronto, 15. — Les valeurs canadiennes avaient encore une tendance à la baisse, aujourd'hui. Il n'y a eu aucune accumulation notable de commandes durant les deux jours de conge et partout où il y a eu de l'activité, les prix ont décliné.

Les directeurs de Rioridon Pulp and Paper Co. annoncent que la filiale de leur compagnie le "Ticonderoga Pulp and Paper de Ticonderoga" de New-York, vient de déclarer un dividende de 10 pour cent, payable le 1er décembre aux actionnaires inscrits le 30 novembre.

Quartier St-Louis
Rue St-Denis, No 288, lot 705, bati-sses (théâtre St-Denis), Atlas Securities Limited, vend à \$ 11,000 et autres. (1917).

PETITES ANNONCES
COMBUSTIBLE A VENDRE. — Bois pour allumer le poêle, \$2.50; érabie coupé, \$3.50; blocs de moulin, \$4.00; charbon de bois, \$5.00; charbon de terre, \$6.00; \$7.75 le voyage. Aussi charbon anthracite. Livré dans n'importe quelle quantité. Adresse: J. C. MacFarland, No 811 Main, coin des rues Guy et William. Téléphone Main, 452. 297-n

Le ton général de la liste locale était peu encourageant, hier. Assez fermes au commencement de la journée, les valeurs ont décliné, influencées qu'elles étaient par la liquidation persistante de New-York.

New-York, 15. — La liquidation des valeurs s'est continuée, aujourd'hui, malgré les mesures prises durant les jours de conge pour l'endiguement. La réaction n'a eu aucun caractère de panique, mais elle a été continue et les reprises ont rarement dépassé une fraction. L'appui donné aux valeurs a été naissant et en général on était d'opinion que la réaction aurait été plus considérable n'eût été la lutte légère faite aux baissiers.

Toronto, 15. — Les valeurs canadiennes avaient encore une tendance à la baisse, aujourd'hui. Il n'y a eu aucune accumulation notable de commandes durant les deux jours de conge et partout où il y a eu de l'activité, les prix ont décliné.

Les directeurs de Rioridon Pulp and Paper Co. annoncent que la filiale de leur compagnie le "Ticonderoga Pulp and Paper de Ticonderoga" de New-York, vient de déclarer un dividende de 10 pour cent, payable le 1er décembre aux actionnaires inscrits le 30 novembre.

Quartier St-Louis
Rue St-Denis, No 288, lot 705, bati-sses (théâtre St-Denis), Atlas Securities Limited, vend à \$ 11,000 et autres. (1917).

PETITES ANNONCES
COMBUSTIBLE A VENDRE. — Bois pour allumer le poêle, \$2.50; érabie coupé, \$3.50; blocs de moulin, \$4.00; charbon de bois, \$5.00; charbon de terre, \$6.00; \$7.75 le voyage. Aussi charbon anthracite. Livré dans n'importe quelle quantité. Adresse: J. C. MacFarland, No 811 Main, coin des rues Guy et William. Téléphone Main, 452. 297-n

Le ton général de la liste locale était peu encourageant, hier. Assez fermes au commencement de la journée, les valeurs ont décliné, influencées qu'elles étaient par la liquidation persistante de New-York.

New-York, 15. — La liquidation des valeurs s'est continuée, aujourd'hui, malgré les mesures prises durant les jours de conge pour l'endiguement. La réaction n'a eu aucun caractère de panique, mais elle a été continue et les reprises ont rarement dépassé une fraction. L'appui donné aux valeurs a été naissant et en général on était d'opinion que la réaction aurait été plus considérable n'eût été la lutte légère faite aux baissiers.

Toronto, 15. — Les valeurs canadiennes avaient encore une tendance à la baisse, aujourd'hui. Il n'y a eu aucune accumulation notable de commandes durant les deux jours de conge et partout où il y a eu de l'activité, les prix ont décliné.

Les directeurs de Rioridon Pulp and Paper Co. annoncent que la filiale de leur compagnie le "Ticonderoga Pulp and Paper de Ticonderoga" de New-York, vient de déclarer un dividende de 10 pour cent, payable le 1er décembre aux actionnaires inscrits le 30 novembre.

Quartier St-Louis
Rue St-Denis, No 288, lot 705, bati-sses (théâtre St-Denis), Atlas Securities Limited, vend à \$ 11,000 et autres. (1917).

PETITES ANNONCES
COMBUSTIBLE A VENDRE. — Bois pour allumer le poêle, \$2.50; érabie coupé, \$3.50; blocs de moulin, \$4.00; charbon de bois, \$5.00; charbon de terre, \$6.00; \$7.75 le voyage. Aussi charbon anthracite. Livré dans n'importe quelle quantité. Adresse: J. C. MacFarland, No 811 Main, coin des rues Guy et William. Téléphone Main, 452. 297-n

Le ton général de la liste locale était peu encourageant, hier. Assez fermes au commencement de la journée, les valeurs ont décliné, influencées qu'elles étaient par la liquidation persistante de New-York.

New-York, 15. — La liquidation des valeurs s'est continuée, aujourd'hui, malgré les mesures prises durant les jours de conge pour l'endiguement. La réaction n'a eu aucun caractère de panique, mais elle a été continue et les reprises ont rarement dépassé une fraction. L'appui donné aux valeurs a été naissant et en général on était d'opinion que la réaction aurait été plus considérable n'eût été la lutte légère faite aux baissiers.

Toronto, 15. — Les valeurs canadiennes avaient encore une tendance à la baisse, aujourd'hui. Il n'y a eu aucune accumulation notable de commandes durant les deux jours de conge et partout où il y a eu de l'activité, les prix ont décliné.

Les directeurs de Rioridon Pulp and Paper Co. annoncent que la filiale de leur compagnie le "Ticonderoga Pulp and Paper de Ticonderoga" de New-York, vient de déclarer un dividende de 10 pour cent, payable le 1er décembre aux actionnaires inscrits le 30 novembre.

Quartier St-Louis
Rue St-Denis, No 288, lot 705, bati-sses (théâtre St-Denis), Atlas Securities Limited, vend à \$ 11,000 et autres. (1917).

PETITES ANNONCES
COMBUSTIBLE A VENDRE. — Bois pour allumer le poêle, \$2.50; érabie coupé, \$3.50; blocs de moulin, \$4.00; charbon de bois, \$5.00; charbon de terre, \$6.00; \$7.75 le voyage. Aussi charbon anthracite. Livré dans n'importe quelle quantité. Adresse: J. C. MacFarland, No 811 Main, coin des rues Guy et William. Téléphone Main, 452. 297-n

Le ton général de la liste locale était peu encourageant, hier. Assez fermes au commencement de la journée, les valeurs ont décliné, influencées qu'elles étaient par la liquidation persistante de New-York.

New-York, 15. — La liquidation des valeurs s'est continuée, aujourd'hui, malgré les mesures prises durant les jours de conge pour l'endiguement. La réaction n'a eu aucun caractère de panique, mais elle a été continue et les reprises ont rarement dépassé une fraction. L'appui donné aux valeurs a été naissant et en général on était d'opinion que la réaction aurait été plus considérable n'eût été la lutte légère faite aux baissiers.

Toronto, 15. — Les valeurs canadiennes avaient encore une tendance à la baisse, aujourd'hui. Il n'y a eu aucune accumulation notable de commandes durant les deux jours de conge et partout où il y a eu de l'activité, les prix ont décliné.

Les directeurs de Rioridon Pulp and Paper Co. annoncent que la filiale de leur compagnie le "Ticonderoga Pulp and Paper de Ticonderoga" de New-York, vient de déclarer un dividende de 10 pour cent, payable le 1er décembre aux actionnaires inscrits le 30 novembre.

Quartier St-Louis
Rue St-Denis, No 288, lot 705, bati-sses (théâtre St-Denis), Atlas Securities Limited, vend à \$ 11,000 et autres. (1917).

PETITES ANNONCES
COMBUSTIBLE A VENDRE. — Bois pour allumer le poêle, \$2.50; érabie coupé, \$3.50; blocs de moulin, \$4.00; charbon de bois, \$5.00; charbon de terre, \$6.00; \$7.75 le voyage. Aussi charbon anthracite. Livré dans n'importe quelle quantité. Adresse: J. C. MacFarland, No 811 Main, coin des rues Guy et William. Téléphone Main, 452. 297-n

Le ton général de la liste locale était peu encourageant, hier. Assez fermes au commencement de la journée, les valeurs ont décliné, influencées qu'elles étaient par la liquidation persistante de New-York.

New-York, 15. — La liquidation des valeurs s'est continuée, aujourd'hui, malgré les mesures prises durant les jours de conge pour l'endiguement. La réaction n'a eu aucun caractère de panique, mais elle a été continue et les reprises ont rarement dépassé une fraction. L'appui donné aux valeurs a été naissant et en général on était d'opinion que la réaction aurait été plus considérable n'eût été la lutte légère faite aux baissiers.

Toronto, 15. — Les valeurs canadiennes avaient encore une tendance à la baisse, aujourd'hui. Il n'y a eu aucune accumulation notable de commandes durant les deux jours de conge et partout où il y a eu de l'activité, les prix ont décliné.

Les directeurs de Rioridon Pulp and Paper Co. annoncent que la filiale de leur compagnie le "Ticonderoga Pulp and Paper de Ticonderoga" de New-York, vient de déclarer un dividende de 10 pour cent, payable le 1er décembre aux actionnaires inscrits le 30 novembre.

Quartier St-Louis
Rue St-Denis, No 288, lot 705, bati-sses (théâtre St-Denis), Atlas Securities Limited, vend à \$ 11,000 et autres. (1917).

PETITES ANNONCES
COMBUSTIBLE A VENDRE. — Bois pour allumer le poêle, \$2.50; érabie coupé, \$3.50; blocs de moulin, \$4.00; charbon de bois, \$5.00; charbon de terre, \$6.00; \$7.75 le voyage. Aussi charbon anthracite. Livré dans n'importe quelle quantité. Adresse: J. C. MacFarland, No 811 Main, coin des rues Guy et William. Téléphone Main, 452. 297-n

Le ton général de la liste locale était peu encourageant, hier. Assez fermes au commencement de la journée, les valeurs ont décliné, influencées qu'elles étaient par la liquidation persistante de New-York.

New-York, 15. — La liquidation des valeurs s'est continuée, aujourd'hui, malgré les mesures prises durant les jours de conge pour l'endiguement. La réaction n'a eu aucun caractère de panique, mais elle a été continue et les reprises ont rarement dépassé une fraction. L'appui donné aux valeurs a été naissant et en général on était d'opinion que la réaction aurait été plus considérable n'eût été la lutte légère faite aux baissiers.

Toronto, 15. — Les valeurs canadiennes avaient encore une tendance à la baisse, aujourd'hui. Il n'y a eu aucune accumulation notable de commandes durant les deux jours de conge et partout où il y a eu de l'activité, les prix ont décliné.

Les directeurs de Rioridon Pulp and Paper Co. annoncent que la filiale de leur compagnie le "Ticonderoga Pulp and Paper de Ticonderoga" de New-York, vient de déclarer un dividende de 10 pour cent, payable le 1er décembre aux actionnaires inscrits le 30 novembre.

Quartier St-Louis
Rue St-Denis, No 288, lot 705, bati-sses (théâtre St-Denis), Atlas Securities Limited, vend à \$ 11,000 et autres. (1917).

PETITES ANNONCES
COMBUSTIBLE A VENDRE. — Bois pour allumer le poêle, \$2.50; érabie coupé, \$3.50; blocs de moulin, \$4.00; charbon de bois, \$5.00; charbon de terre, \$6.00; \$7.75 le voyage. Aussi charbon anthracite. Livré dans n'importe quelle quantité. Adresse: J. C. MacFarland, No 811 Main, coin des rues Guy et William. Téléphone Main, 452. 297-n

Danville, 15. — A la vente du fromage, samedi, ici, 2017 meules, soit 164,923 lbs ont été vendues à 21 1/2 cents.

L'argent en barres était encore en hausse, hier, à New-York, où il s'est négocié à 86 1/2-2 cents l'once. Le prix de Londres était de 43 3/4-4.

Le ton général de la liste locale était peu encourageant, hier. Assez fermes au commencement de la journée, les valeurs ont décliné, influencées qu'elles étaient par la liquidation persistante de New-York.

Les directeurs de Rioridon Pulp and Paper Co. annoncent que la filiale de leur compagnie le "Ticonderoga Pulp and Paper de Ticonderoga" de New-York, vient de déclarer un dividende de 10 pour cent, payable le 1er décembre aux actionnaires inscrits le 30 novembre.

Quartier St-Louis
Rue St-Denis, No 288, lot 705, bati-sses (théâtre St-Denis), Atlas Securities Limited, vend à \$ 11,000 et autres. (1917).

PETITES ANNONCES
COMBUSTIBLE A VENDRE. — Bois pour allumer le poêle, \$2.50; érabie coupé, \$3.50; blocs de moulin, \$4.00; charbon de bois, \$5.00; charbon de terre, \$6.00; \$7.75 le voyage. Aussi charbon anthracite. Livré dans n'importe quelle quantité. Adresse: J. C. MacFarland, No 811 Main, coin des rues Guy et William. Téléphone Main, 452. 297-n

L'ENTASSEMENT DES VIVRES DANS LES ENTREPRISES

CHIFFRES ELOQUENTS QUI EXPLIQUENT LA CHERTE DE LA VIE.
— LES EXPORTATIONS DU BEURRE DIMINUENT ET LE PRIX DE CETTE DENREE ALIMENTAIRE AUGMENTE.

Ottawa, 15. — L'augmentation des vivres entassés dans les entrepôts frigorifiques est énorme, comparativement à la quantité de vivres en réserve, au 1er octobre 1916.

Les chiffres suivants sont fournis par M. W. F. O'Connor dans un rapport annuel sur le coût de la vie. On garde entassés de quantités considérables de beurre, de bœuf, de porc, de mouton, de poulet, de poisson, de légumes, de fruits, etc., au 1er octobre de cette année, donne une augmentation considérable sur le coût de la vie.

	1er Oct. 1916	1er Oct. 1917
Beurre, en saumure	13,648,782	21,284,300
Beurre, en saumure	13,648,782	21,284,300
Beurre, en saumure	13,648,782	21,284,300
Beurre, en saumure	13,648,782	21,284,300
Beurre, en saumure	13,648,782	21,284,300
Beurre, en saumure	13,648,782	21,284,300
Beurre, en saumure	13,648,782	21,284,300
Beurre, en saumure	13,648,782	21,284,300
Beurre, en saumure	13,648,782	21,284,300
Beurre, en saumure	13,648,782	21,284,300

Cela comprend le rapport de 140 entreprises et embrasse 99 des compagnies d'entreprises du Canada, 10 p. cent des marchandises en transit.

Ci-dessous nous voyons les chiffres du 1er octobre 1916 comparés à ceux du 1er octobre 1917.

	1er Oct. 1916	1er Oct. 1917
Beurre	10,450,000	13,995,480
Bœuf	2,431,680	7,313,896
Porc	2,431,680	7,313,896
Mouton	1,514,120	6,938,832
Poisson	4,731,132	5,194,258

L'AVANCE ALLEMANDE EST COM-MENCEE EN RUSSIE

LES TROUPES ALLEMANDES DEBARQUÉES DANS L'ILE D'OESEL SE PORTENT A L'EST ET A L'OUEST. — ACTIONS DANS LE GOLFE DE RIGA. — COMMENTAIRES DE LA PRESSE.

Petrograd, 15. — Les troupes allemandes qui ont débarqué dans l'île d'OESEL, à la tête du golfe de Riga, avancent à l'est et à l'ouest, mettant dans une position difficile les troupes et les batteries russes dans la région d'Arensburg, à l'extrémité sud-est de l'île, en particulier celles qui occupent la péninsule de Ceres. Les critiques militaires présentent des actions dans le golfe de Riga suivies de l'invasion de la terre ferme, sur le littoral de l'Esthonie, plutôt qu'une avance vers le golfe de Finlande qui est protégé par les mines sous les Allemands devraient élever sous le feu de la flotte moscovite.

Les journaux se montrent alarmés du débarquement des Allemands dans l'île d'OESEL. La "Gazette de la Bourse" dit que la situation au pays est d'autant plus compliquée qu'il faut trouver une solution non seulement à l'état des affaires, à l'intérieur, mais aussi au problème présenté par la fermeture du golfe de Riga, par les Allemands. La "Russkaya Vola" dit: On nous conduit vers notre calvaire mais nous trouverons peut-être une solution.

Le journal "Rech" attribue le désastre en partie à la brume et en partie à la frivole des chefs de la défense russe. La presse socialiste prend les maximalistes à partie. Le "Journal Maximaliste" rappelle l'avertissement donné par M. Kurenski au sujet d'un coup de main de l'ennemi dans la Baltique, avertissement que des maximalistes ont appelé une insigne manœuvre politique. Le journal insiste sur la nécessité d'une lutte implacable contre le maximalisme.

Le "Den" déclare que les aspirations maximalistes récemment manifestées dans la flotte ont indubitablement contribué au succès des Allemands. Seul l'organe du conseil des délégués soldats et des ouvriers, "Izvestia", regarde le désastre comme un bienfait à certains égards, disant que la nouvelle d'un débarquement des Allemands est venue à un moment où la Russie avait de troubles dans la flotte allemande commençant à caresser des illusions dangereuses et sans fondement, au sujet de la dégradation imaginaire de l'ennemi.

NOUVEL EXODE A PETROGRAD

Le débarquement des troupes allemandes a stimulé l'exode des habitants de Petrograd, exode qui se fait remarquer depuis la chute de Riga. Depuis samedi, les guichets aux billets sont assiégés par des personnes qui offrent des prix élevés pour obtenir des billets. La situation est aggravée par des rumeurs officiellement démenties et voulant que la circulation des trains de voyageurs soit arrêtée sous peu, pour permettre l'évacuation des papiers du gouvernement. Dans les cercles du gouvernement, on affirme qu'aucun transfert considérable d'éléments n'est envisagé parce qu'il n'existe pas de danger immédiat. La nouvelle ligne est encore à une distance de 300 milles et les chemins sont impraticables. On ne croit pas que l'ennemi tente d'opérer un débarquement en Finlande à cause de la difficulté de s'y approvisionner.

Le comité central de la flotte a adressé aux marins un fait qui a mis fin aux assemblées à Helsinki. Au dire de l'agence mi-officielle, les premiers engagements sur mer dans les eaux d'OESEL ont démontré qu'on peut faire fonds avec certitude sur un appel aux équipages de la flotte. Aux yeux des écrivains militaires, la prise de possession du golfe de Riga par les Allemands constitue une menace des plus sérieuses et donne un avantage considérable à l'ennemi.

MORT AU CHAMP D'HONNEUR

La colonie française de Montréal est profondément émue par la grande guerre et la liste des Français de Montréal tombés glorieusement, cette fois nous avons à rendre l'hommage à un jeune officier, fils d'officier, qui a donné sa vie pour la France. Le capitaine Jean Vennart, croix de guerre, a été tué au champ d'honneur.

LES MENARDS ET ARMAND MAJOR AUX ASSISES

Gordien Menard, père, Gordien Menard fils, échevin de Montréal, ainsi qu'Armand Major, accusés, comme on le sait, de la mort de Jean Vennart, ont été jugés par le juge Saint-Yves. Les deux accusés ont été acquittés.

LA SOIREE DE GALA DU RITZ CARLTON

Sous le haut patronage du lieutenant gouverneur Sir Evariste et de Lady Leblanc, sera un très gros succès.

La soirée de gala organisée au bénéfice de la section canadienne-française de la Croix-Rouge, sera un très gros succès, si l'on en juge par la sympathie qui a accueilli les premières annonces de cette fête à laquelle, avec leur bienveillance bien connue, Sir Evariste et Lady Leblanc, ont avec empressement, accordé leur haut patronage.

Jusqu'aujourd'hui même, et les directrices de la Croix-Rouge se sont efforcées de ne pas oublier aucun de leurs bienfaiteurs. Il a pu cependant se glisser des omissions qu'elles auront du chagrin à constater et qu'elles prient les généreux amis qui les ont déjà encouragés de leurs dons, de bien vouloir excuser et pardonner. Un téléphone à l'usage des organisatrices ou à la section canadienne-française de la Croix-Rouge, est 2940, permettrait de réparer ces erreurs involontaires, et ces dames comptent donc sur l'appui de

FETE TOUCHANTE A L'UNION NATIONALE FRANÇAISE

Monsieur le consul général de France préside à la remise des diplômes aux familles des Français morts pour la Patrie.

Fête touchante que celle qui s'est déroulée hier après-midi dans la grande salle de la maison française, l'Union Nationale Française.

Il s'agissait de la remise aux familles des Français frappés d'un deuil cruel, de la remise des diplômes, accordés par le gouvernement français, pour celui de leurs membres tombés au champ d'honneur, pour la France, pour la patrie.

A trois heures précises, M. C. E. Bonin, consul général de France, au Canada, accompagné de M. A. Pauch, M. J. R. Vilars, de M. A. Tarat, de M. J. R. Vilars, de M. E. Lasalle, fait son entrée dans la salle.

Grouper devant le représentant de la France, toutes de noir vêtues sont celles à qui la patrie a demandé le grand sacrifice: celui d'un être aimé, d'un être cher dont la mort glorieuse a été la peine la plus douloureuse.

Voici sur un guéridon, cravatés du tricolore, les états contenant le diplôme qui consacre officiellement, la fin glorieuse de celui à qui le gouvernement de la République a attribué.

Nous donnons le texte du discours prononcé par M. le consul général dans cette circonstance.

Mes chers compatriotes.

La remise des diplômes accordés par le gouvernement de la République aux familles des morts pour la Patrie que je vais aujourd'hui remettre à ces familles, n'est pas la première dont j'aie été chargé: déjà, vous vous rappelez, nous sommes réunis dans cette même salle pour la remise de quelques-uns de ces diplômes à plusieurs membres de notre colonie de Montréal douloureusement frappés. Ceux que je viens de recevoir sont cette fois plus nombreux et concernent des familles habitant non seulement notre ville, mais encore d'autres localités du Canada où je les fais parvenir.

Il ne faut pas oublier en effet que le groupe de Montréal ne représente qu'une partie des nombreux Français établis sur toute l'étendue du Dominion dont nous avons à nous occuper.

En raison de l'élan patriotique avec lequel nos réserves sont parties, bien long est déjà la liste de nos familles marquées d'un deuil devant lequel nous nous inclinons respectueusement, et cette liste, hélas, n'est pas complète: le relevé que j'en ai fait, au 14 juillet dernier, portait les noms de 172 héros français venus du Canada et tombés au champ d'honneur, dont une soixantaine pour la colonie de Montréal; en ajoutant ceux que nous ne connaissions pas encore, on voit que le nombre de nos compatriotes tombés est certainement plus élevé.

Nous aurons donc certainement d'autres remises à faire, car les familles endeuillées qui n'ont pas encore leur diplôme doivent le recevoir à mesure qu'ils pourront être établis et parvenir ici; en raison du chiffre si grand de nos pertes, l'établissement et l'envoi de ces diplômes ne peuvent se faire que progressivement, mais personne certainement ne sera oublié par

DEUX HEURES DE SEANCE AU CONSEIL DE VILLE

L'orage qui sévit au dehors se fait sentir aussi dans la salle du conseil. Une erreur de \$13,000 corrigée. — Interpellations soumises et rapports adoptés.

Extrêmement sensible parfois aux pénétrantes effluves de l'air ambiant, la docte assemblée de nos représentants municipaux n'a pas échappé à celles de l'orage épouvantable dont Montréal a été gratifié au cours de l'après-midi d'hier.

Au dedans comme au dehors de la salle du Conseil, l'atmosphère était saturée d'une électricité subtile qui a fini par se résoudre en pluie torrentielle sur le Champ de Mars et en de petites ondes de gros mots dans le boudoir de Concordia.

La pluie ni les gros mots n'ont d'ailleurs empêché la "circulation" à travers les rues de la ville et l'ordre du jour du Conseil, mais gare aux gens qui ne s'étaient pas munis d'ombrelles.

L'échevin Houlié lui-même qui est bien l'homme le plus poli et le mieux policé que l'on puisse voir, n'a pu qu'à grand-peine réprimer un juron à l'annonce d'une erreur de \$13,000, avant été commise au sujet de la demande d'un crédit pour l'expatriation de la rue Villery.

Comment, une erreur de \$13,000, dit-il, dans un simple rapport d'expatriation? Dans une procédure régulière! Mais alors... que doit-on penser du reste? — Et de l'expatriation de la rue Drolet et des autres?

M. le maire attend que l'orage soit passé, puis d'un air détaché, il explique que l'erreur constatée dans le rapport ne doit pas être attribuée aux commissaires mais à l'un des secrétaires de la ville. C'est une erreur d'écriture relevant du caractère d'un pur accident.

L'échevin Blumenthal prend occasion de l'incident pour déclarer que c'est toujours la même chose à l'Hotel de Ville. On est sur le point, dit-il, de donner des médailles d'or à ceux qui feront les plus grandes erreurs. Ce ne sont pas ceux qui font le devoir qui méritent en grade, mais ceux qui l'accomplissent le plus mal. Le rapport modifié est ensuite adopté, mais l'échevin Houlié obtiendra un peu plus tard que le greffier soit autorisé à lui transmettre tous les documents relatifs à cette expatriation.

L'octroi d'un crédit de \$15,337.80, pour régler la réclamation de M. Hénault & Heffernan a été ajournée sur un next meeting de l'échevin Houlié.

Parmi les interpellations qui ont été soumises, on relève celle-ci de l'échevin Ward: "Quant à M. le commissaire Côté de dire s'il a l'intention de remplir régulièrement ses fonctions de commissaire municipal ou s'il entend donner sa démission comme tel."

Cette autre de l'échevin Blumenthal

UNE MOTION DE FELICITATIONS A L'ADRESSE DE SIR LOMER

Sur la proposition des échevins Dubéau et Turcot, le conseil félicite Sir Lomer Gouin de sa réponse aux délégués de l'Association des Citoyens re le nouveau plan d'administration de Montréal.

Une motion de félicitations de MM. les échevins Dubéau et Turcot à l'adresse de Sir Lomer Gouin, pour l'énergique réponse qu'il fit récemment aux délégués de l'Association des Citoyens. Les échevins Houlié, Turcot et Turcot ont été élus membres du Conseil, moins celle de l'échevin Ward à laquelle il fallait un peu s'attendre.

Le maire en a pris occasion pour servir un plat assaisonné de piment avec le maire, l'opportunité de la bien-fondue de la motion, le dernier pour tenter d'établir que l'Association des Citoyens, par ses délégués n'avait pas eu tort de qualifier de banqueroute la situation financière actuelle de la ville de Montréal.

Propose par l'échevin Dubéau, Secondé par l'échevin Turcot: Que le Conseil félicite Sir Lomer Gouin pour l'attitude énergique qu'il a prise vis-à-vis des délégués qui se sont présentés devant lui et ont déclaré que la Ville de Montréal était en banqueroute, tendant par cette assertion à nuire au crédit de la métropole qui comme l'a dit le premier ministre est la ville la plus riche du Canada, dans l'avenir de laquelle il a pleine confiance.

Si l'échevin Houlié se dit heureux d'appliquer cette motion parce qu'il a fait la réponse de Sir Lomer aux délégués de l'Association des Citoyens de nature à leur prouver que le premier ministre a plus confiance dans l'honnêteté du peuple de Montréal que dans celle des faiseurs à qui l'on voudrait confier l'administration de la ville.

Le maire, — "Il a fallu, dit-il, que le premier ministre fût rendu à bout de souffle pour répondre comme il l'a fait aux délégués." Et Sir Lomer avait bien raison.

Le maire ridiculise l'idée de vouloir placer à la tête de l'administration de Montréal des personnages comme lord Shaftesbury et le président du Grand-Tronc, qui vont pendant huit mois de l'année en Angleterre ou ailleurs. Des gens qui formulent des projets semblables, déclare M. Turcot, parlent tout simplement à travers leurs chapeaux.

Si la ville de Montréal est aujourd'hui si profondément endettée la faute en est à ces gens-là; cependant, ce sont eux qui viennent aujourd'hui nous insulter.

Le maire répète qu'il est glorieux et fier de la réponse faite par Sir Lomer à ces "individus" qui ne cherchent qu'à salir la réputation de Montréal.

Le peuple s'est trompé en 1909 et 1910. Il y eut, il est vrai, des explications extravagantes sous les régimes antérieurs, mais pourquoi vouloir en faire retomber les responsabilités sur l'administration actuelle.

VOLS DE SACS DE FARINE A LA DOMINION FLOUR MILLS

Torin individus accusés de vol et de récel sont sous verrou.

Depuis quelque temps, les directeurs de la Dominion Flour Mills Co. de la rue St-Ambroise, s'apercevaient de nombreuses disparitions de sacs de farines, lesquelles disparitions semblaient se faire au cours du transport des moulins au point d'embarquement, cette farine était destinée aux armées d'outremer.

Le cas fut confié aux détectives T. Laberge et Desrosiers: une filature fut organisée et peu de temps après, les détectives procédaient à l'arrestation de deux charretiers à l'emploi de la compagnie.

Des ceux-ci furent capturés il fallut aussitôt procéder à l'arrestation du réceleur, ce qui a eu lieu hier.

Cinq sacs de farine furent trouvés chez le réceleur et seront produits comme pièces à conviction au cours du procès.

Les trois individus comparaitront devant le magistrat de police: un point resté encore à faire au clair.

Combien de sacs de farine ont-ils été détournés depuis que la Dominion Flour Mills a commencé ses opérations ce serait intéressant à savoir.

FUNERAILLES DE FEU M. NARCISSE ARPIN

ELLES ONT EU LIEU CES JOURS DERNIERS, A LANORIE.

Nous sommes au regret d'annoncer la mort de Monsieur Narcisse Arpin, bourgeois, époux de feu Philomène Pontbriand, décédé le 30 septembre dernier, à l'âge de 78 ans et 12 mois. La maladie qui l'emporta fut de très courte durée. Le défunt ne laisse que des regrets et tous se plaisaient à reconnaître en lui les qualités d'un homme de bien.

Il laisse pour pleurer sa perte, ses fils: Albert, Henri, Hosanna, Arthur, Mmes Hosanna Labrecque (Marie-Louise), Homer Page (Adele), Norbert Bourdon (Pamélie), Joseph Ferland (Alexandrine), Emile Lacasse (Elisabeth), Thomas, son frère et Amélie sa sœur.

Les funérailles ont eu lieu à Lanoria le 3 courant.

L'office funéraire a été célébré par le Rév. J.-A. Picotte, curé de la paroisse.

Les porteurs étaient Emile Lacasse, Norbert Bourdon, Homer Page, et Joseph Ferland, tous gendres du défunt.

Considérant le deuil, ses fils et filles: Albert, Henri, Hosanna, Arthur, Mmes Hosanna Labrecque, Emile Lacasse, Norbert Bourdon, Omer Page, Joseph Ferland et Thomas, son frère.

Un grand nombre de citoyens de l'endroit et de l'étranger ont accompagné la dépouille mortelle à l'église paroissiale et de là au cimetière.

Au nombre des personnes qui étaient au cimetière, nous avons remarqué MM. Damien Bonin, Arthur Desrosiers, Joseph Marion, Zéphirin Picard, J.-E. Arpin, ex-préfet du comté de Berthier; J.-A. Robillard, ex-maire de la place; Dr Joseph Ferland, Dr Daniel Caisse, Henri Labrecque, E.-E. Odier, Daragac, de Berthier; l'ex-capitaine Narcisse Gauthier, de Montréal; Olivier Desrosiers, le professeur Joseph Fafard et une foule d'autres.

L'AUGMENTATION DES PROFITS DE LA CIE MATTHEWS-BLACKWELL

Toronto, 15. — Pendant l'énorme sur le bœuf, samedi, M. Thos. Matthews, de la société Matthews-Blackwell et compagnie, a nié que les prix payés aux fermiers pour leurs porcs soient fixés par consultation et arrangement entre les acheteurs des compagnies de bœuf. Le président Henderson a fait remarquer au témoin que les profits de la compagnie en 1913, étaient de \$55,147 et s'élevaient à \$1,828,149 en 1917.

L'augmentation de ces profits, a dit le témoin, n'est faite presque entièrement dans le département de l'exportation.

L'enquête a été ajournée à jeudi prochain.

RIEN DANS LA LOI MILITAIRE N'OBLIGE LES CONSCRITS A SE SERVIR DE CES FORMULES D'EXEMPTION

REPOSE A UNE CARTE QUE NOUS ADRESSE M. HANNA

Le contrôleur des vivres vient lui-même nous donner la preuve qu'il n'est pas l'homme qu'il faut pour résoudre le grave problème du coût élevé de la vie. Ainsi, voilà qu'il s'adresse aux journaux pour leur demander des suggestions.

D'ailleurs, il n'y a qu'à mettre sous les yeux de nos lecteurs la carte suivante que nous adresse M. Hanna :

Veuillez expédier à l'adresse suivante les nouvelles ou la matière que le Bureau du Contrôleur des Vivres Canadien désire faire publier dans notre journal :

Nom du journal :
Localité :
Province :

Pour l'amélioration de votre service, nous suggérons :

Comment laisserions-nous sans réponse une demande qui vient si bien à son heure ?

Pour l'AMÉLIORATION DE VOTRE SERVICE, NOUS SUGGERONS, M. Hanna que vous vous en alliez au plus tôt et nous croyons que cette suggestion sera bien accueillie de tout le monde, sauf de vous.

L'HONORABLE M. PERRON DEMENT LA FAUSSE NOUVELLE DU 'STANDARD'

UN DEMENTI ENERGIQUE AU 'STANDARD'. — QUEBEC NE QUEMANDERA PAS LES FAVEURS DE BORDEN.

Le 'Standard' de samedi dernier lançait une fausse nouvelle qui n'a pas fait long feu.

En effet, rares sont ceux qui y ont ajouté foi.

Le 'Standard' annonçait la fondation d'un troisième parti politique dans Québec, par un groupe de libéraux de Montréal, dont les chefs étaient l'honorable J. L. Perron et l'honorable Dr Bédard, cet héroïque libéral, prisonnier des Boches.

Vraiment la feuille du baron Atholstan croit-elle influencer ici... ou ailleurs les citoyens par cette fausse nouvelle ? Ce n'est pas ici dans la province de Québec, que le 'Standard' réjouira quelqu'un avec une rumeur pareille — à moins qu'elle ne réjouisse quelques fanatiques abouchés à la 'clique' torie.

Chacun sait que l'honorable J. L. Perron a toujours été un fervent partisan de la cause libérale, et nos lecteurs peuvent être assurés que ce n'est pas lui qui viendra porter opposition à Sir Wilfrid Laurier. Mais ce qui nous semble plus odieux, c'est d'avoir mêlé à cette affaire, le nom du Dr Bédard, ministre des postes sous le régime Laurier.

Voici la déclaration de l'honorable M. J. L. Perron :

'Cette rumeur, nous dit l'honorable Perron, est absolument fausse. Je demeure toujours le fidèle partisan de Sir Wilfrid Laurier, parce que j'ai foi en sa capacité d'homme d'Etat.'

Tous les libéraux qu'on a osé mentionner sont anxieux de voir Québec tenir une place avantageuse dans la Confédération, mais aucun d'eux ne voudrait demander des faveurs à ce nouveau gouvernement unioniste ou à aucune autre organisation.

'Il est facile de se servir du nom de l'honorable Dr Bédard au sujet de la formation de ce soi-disant projet de division contre Sir Wilfrid Laurier, nous dit, ce matin, un libéral de Montréal, puisque le Dr Bédard est malheureusement prisonnier en Allemagne, et qu'il ne saurait démentir un tel mensonge. S'il était ici il démentirait aussi fortement cette blague que l'a fait M. Perron.'



L'HONORABLE J. L. PERRON qui a fait une déclaration au sujet du 'canard' du 'Standard'.

LES NOBLES QUI NOUS GOUVERNENT : COMBIEN DE TEMPS REGNERONT-ILS ?

Nous recevons la lettre suivante qui ne manque pas d'intérêt et qui nous ferait rire, si elle ne nous faisait pas songer à la cruelle vérité qu'elle révèle :

Ottawa, 12 octobre, 1917.

Monsieur le rédacteur :

N'est-il pas déplorable de voir le Canada gouverné par un tel groupe d'hommes. Du train où vont les choses je crois qu'il ne serait pas téméraire d'affirmer qu'ils seront tous 'pairs' ou 'ennoblis' lors des prochaines nominations.

D'après vous ces titres leur conviennent-ils ? Si oui, publiez-les pour que Sir Robert y pense :

ROI DES TRUSTS ET TYRAN DES HUMILES... Hanna.
PRINCE OF BACON... Flavelle.
DUKE OF GRAFT... Sifton.
LORD HONESTY... 'Bob' Rogers.
LORD BRINGING DOWN BORDEN... Hugh Graham.
LORD 'WIN THE WAR'... William MacKenzie.
LORD 'USE THE WAR'... Donald Mann.
LORD C. O. D... Thomas White.
LORD IGNORANCE... Willson.
LORD CONSCRIPTION... Welsley Allison.
LORD COMMISSION... Robert Laird Borden.
ORDERLY... Albert Sévigny, ex-sous soldat.

'UN LIBERAL D'OTTAWA.'

UNE EXPLOITATION HONTEUSE ENVERS DES OUVRIERS

Un individu soutire d'assez fortes sommes d'argent pour faire obtenir des places dans une fabrique de munitions.

Durant la journée d'hier deux hommes se sont présentés au capitaine Dandaneau du poste No 6 pour se plaindre d'un vol nouveau genre dont ils auraient, à les entendre, été les victimes.

Il s'agit de certain individu qui aurait ces bureaux dans un des grands édifices modernes de la rue Sainte-Catherine Ouest et qui moyennant finance, se faisait fort de procurer de bonnes positions dans une fabrique de munitions.

Les deux plaignants, MM. Camille Charland et Noël Levasseur ont versé à cet individu, le premier une somme de \$22.50 pour un emploi devant rapporter \$40 par semaine, le second \$14.50 pour un emploi devant rapporter \$30 par semaine.

Comme il y a plus d'une semaine que ces deux hommes attendent leurs positions si rémunératrices et que comme Soeur Anne, ils ne voient rien venir, ils se sont plaints à la police.

Puisque les autorités postales ne veulent pas que les fomules sortent des bureaux de poste, on n'a qu'à se prévaloir des privilèges conférés par la proclamation lancée samedi et attendre pour se présenter en personne devant les tribunaux d'exemption

CE QUE DECLARE M. VICTOR GAUDET AU SUJET DE CE FAMEUX REFUS

Le gouvernement ne paraît pas vouloir faciliter le fonctionnement de sa loi, à laquelle tous veulent pourtant obéir

L'article publié hier par le Canada contre le refus des autorités de laisser sortir les fomules d'exemption des bureaux de poste a été accueilli partout avec plaisir, comme exprimant bien le sentiment de tous. Et hier encore nous avons été à même de juger de l'indignation soulevée par cet entêtement injustifié et injustifiable du gouvernement à priver les conscrits d'un droit qui leur appartient.

S'il est vrai que le gouvernement veut assurer le bon fonctionnement de cette loi pourtant impopulaire, pourquoi n'accorde-t-il pas à ceux qu'elle frappe l'avantage qu'elle confère. Loin de nous soulever de protestation, le gouvernement semble s'ingénier à en paralyser le jeu. Quel est son but ? On se le demande.

Voilà que quatre départements publics s'ingénient dans le fonctionnement de cette loi ; comment ne s'étonnerait-on pas qu'elle devienne difficile d'application. Ainsi le ministre de la Milice, le ministre de la Justice, le secrétaire d'Etat et le ministre des Postes mettent les mains à la pâte ; c'est donc un beau pétrin qu'on va nous servir-là.

CE QUE DIT M. VICTOR GAUDET

Un de nos confrères est allé voir M. Gaudet, inspecteur des postes, pour s'informer s'il est bien vrai qu'il est impossible d'apporter chez soi une fomule d'exemption. Y a-t-il quelque chose dans la loi militaire qui le prohibe ? En vertu de quelle loi, de quel arrêté ministériel de remplir chez soi une fomule aussi importante ? a demandé notre confrère.

Et voici qu'à ces questions M. Gaudet a répondu.

Ce sont les instructions que j'ai reçues du ministre des Postes. En aucune manière, les maîtres de poste ne doivent se départir de ces fomules. Cette procédure est nécessaire au contrôle et à la vérification de ces fomules.

A tous ceux qui demandent l'exemption, le maître de poste doit remettre un récépissé. Pour chacune des fomules signées, celui-ci reçoit une allocation de deux sous, pour le payer du travail supplémentaire qui lui incombe, en plus de ses fonctions ordinaires.

Vous n'êtes pas le seul qui me faites une semblable plainte, depuis quelque temps, j'en ai reçu deux ou trois.

Si cela continue, j'en aviserais immédiatement le ministre des Postes.

Comme on le voit, M. Gaudet ne donne comme raison de ce refus du gouvernement que la nécessité du contrôle et la vérification de ces fomules.

C'est un bien piètre prétexte. Et nous comprenons que M. Gaudet ne doit pas être tenu responsable de ces chinoïseries de l'administration, dont il n'est en somme qu'un fonctionnaire.

SI LE GOUVERNEMENT NE VOULAIT PAS CREER D'EMBETEMENTS

Il faut que le gouvernement donne une preuve de ses bonnes intentions et qu'il dissipe les arrière-pensées que cet abus de pouvoir fait naître. Et pour cela il peut très bien attendre son but en s'y prenant autrement. Ainsi pour que la loi fonctionne bien il n'y a rien de plus simple. Qu'il permette à tous ceux qui sont désignés par les prescriptions de cette loi, d'aller chercher au bureau de poste le plus rapproché une de ces fomules ; qu'il leur permette de les apporter chez eux pour la bien étudier.

La nécessité de contrôle, mais rien de plus facile encore. Que le maître de poste remette un récépissé à chaque applicant. Et puis le gouvernement ne peut pas craindre que le conscrit ou celui qui demande pour lui l'exemption ne lui remette pas la fomule, puisqu'ils sont les plus intéressés à ce que cette fomule parvienne au tribunal d'exemption, pour en disposer.

Si le gouvernement refuse de faire droit à cette juste demande, il fera croire qu'il n'est pas sincère, et que s'il a accordé des motifs d'exemption c'est pour que les conscrits ne puissent s'en prévaloir.

MAIS LA LOI MILITAIRE NE DIT PAS QUE LA FORMULE EST NECESSAIRE

Si encore le gouvernement persiste dans son refus à ne pas laisser sortir les fomules des bureaux de poste, les conscrits et ceux qui veulent obtenir pour eux l'exemption ont pour eux les dispositions édictées dans la proclamation lancée samedi dans tous les journaux du pays.

Voici ce que disait la proclamation :

ET ATTENDU qu'il est aussi stipulé dans la dite loi qu'en tout temps avant une date qui sera fixée par proclamation, une requête peut être faite par ou au sujet de tout homme qui se trouve dans une classe qui sera appelée par la dite proclamation à l'un de Nos tribunaux locaux, établis en la manière stipulée dans la dite loi dans la province dans laquelle est situé le domicile ordinaire de cet homme, demandant un certificat d'exemption du service pour l'une quelconque des raisons suivantes :

C'EST UNE LACHETE DE SUPPRIMER LES 'FIDDLERS'

Telle est la déclaration du Dr W. Bournan Tucker qui demande que ce livre soit mis en circulation à une assemblée des ministres protestants.

'The Fiddlers', sa propagande et son interdiction, furent le sujet d'une discussion animée à l'assemblée de la Protestant Ministerial Association, hier.

Beaucoup de ministres ont corroboré la déclaration à l'effet que nombre de citoyens étaient déjà en possession du volume qui a été interdit par le censeur canadien. L'exécutif de l'Association a préparé une recommandation pour être envoyée au gouvernement demandant la libre circulation du volume et déclarant qu'il était dérogatoire à l'intérêt public de supprimer des renseignements si importants sur la question des bois, en Angleterre comme ceux contenus dans ce livre. En proposant que cette recommandation soit envoyée au gouvernement canadien, le Dr Bournan Tucker déclara que 'si le livre contient des déclarations véridiques, il est lâche d'en interdire la vente ; si les faits sont exagérés,

qu'on nous laisse les juger seuls.' Il déclara aussi que son opinion était que les intérêts antipropagandistes des responsables de la suppression des 'Fiddlers'.

Le rév. T.-E. Bourke fut véhément dans ses remarques à l'appui de la résolution. Il dit qu'il a tenté de se procurer ce livre afin de pouvoir faire un 'test case' de l'affaire. Il dit qu'il consentait à subir l'arrestation dans le but de revendiquer la liberté de l'individu en de telles affaires.

Le rév. George Adam et le Dr Robert Johnson se rangèrent du côté de M. Tucker et du rév. M. Bourke et fit remarquer que le gouvernement anglais, en défendant l'exportation du livre de la Grande-Bretagne, avait en vue les intérêts de l'Empire.

'Agiter malheureusement les esprits, c'est de mettre en danger la cause suprême. Nous devons nécessairement subir des restrictions en temps de guerre. Comme associa-

MOTIFS D'EXEMPTION.

(a) Que, dans l'intérêt national, il est opportun que cet homme, au lieu d'être employé au service militaire, soit occupé à d'autres travaux auxquels il est habituellement occupé ;

(b) Que, dans l'intérêt national il est opportun que cet homme, au lieu d'être employé au service militaire, soit occupé à d'autres travaux auxquels il désire être occupé et pour lesquels il a des aptitudes spéciales ;

(c) Que, dans l'intérêt national il est opportun qu'au lieu d'être employé au service militaire, il continue à s'instruire ou à s'entraîner à tels travaux pour lesquels il est alors occupé à recevoir l'instruction ou l'entraînement ;

(d) Qu'un tort sérieux résulterait, si cet homme était mis en activité de service, à cause de ses obligations exceptionnelles en point de vue financier ou commercial ou de sa situation domestique ;

(e) Mauvaise santé ou infirmité ;

(f) Que sa conscience s'oppose à ce qu'il entreprenne le service de combattant et que cela lui est défendu par les dogmes et articles de foi, en vigueur le sixième jour de juillet 1917, de toute confession religieuse organisée, existante et bien reconnue en Canada à telle date et à laquelle il appartient de bonne foi ; et si l'une quelconque des raisons de cette demande est établie, un certificat d'exemption est accordé à cet homme.

Ainsi donc la proclamation dit bien qu'on peut par simple requête adressée à l'un des tribunaux d'exemption demander cette exemption en alléguant un des motifs ci-dessus.

De cette façon pas n'est besoin d'aller demander une de ces fameuses fomules dont les maîtres de poste ne peuvent se départir par les ordres du ministre des Postes.

Il y a encore une autre moyen indiqué dans la proclamation, pour dispenser les conscrits de demander ces fomules sacrées, que M. Blondin fait garder avec un soin jaloux et ce moyen Notre Souverain dans sa proclamation nous l'indique.

Et Nous annonçons et prévenons en outre Nos fidèles sujets que des tribunaux locaux ont été établis dans des endroits convenables par tout le Dominion du Canada pour l'audition des demandes d'exemption du service pour l'un des motifs statutaires quelconques tel que l'établissement précédemment la présente proclamation ; que Nos dits tribunaux locaux ainsi établis commenceront à siéger pour remplir leurs fonctions le 8e jour de novembre 1917, et qu'ils continueront à siéger de jour en jour après cette date selon que la chose sera nécessaire ou convenable, aux dates et aux endroits qui seront d'abord indiqués, jusqu'à ce que toutes les demandes d'exemption du service aient été entendues et jugées ; aussi que les hommes appartenant à la classe appelée par la présente proclamation qui ne se sont pas présentés pour servir ou qui N'ONT PAS EXPEDIE LEURS DEMANDES D'EXEMPTION PAR L'UN QUELCONQUE DE NOS BUREAUX DE POSTE COMME SUSDIT POUR LE 8e JOUR DE NOVEMBRE 1917, POURRONT SE PRESENTER EN PERSONNE POUR ETRE EXEMPTES DU SERVICE DEVANT L'UN QUELCONQUE DE NOS DITS TRIBUNAUX LES 8e, 9e OU 10e JOURS DE NOVEMBRE 1917.

Comme on le voit, la proclamation dit qu'on a eu un conscrit n'aura pas expédié sa demande d'exemption par l'un des bureaux de postes il pourra alors se présenter en personne devant l'un des dits bureaux d'exemption les 8, 9 et 10 novembre.

CE QUI PARAÎT LE PLUS SAGE A FAIRE

Puisque la proclamation confère au conscrit le privilège de se présenter lui-même devant le tribunal d'exemption, nous croyons que c'est le parti le plus sage à suivre.

D'abord, comme l'a demandé sir Wilfrid Laurier, que tous obéissent à la loi. En résistant le récalcitrant s'expose à des châtiments très graves, puis il est en outre déqualifié aux élections. Car il ne faut pas oublier que la loi des élections en temps de guerre prive du droit de vote tous ceux qui n'auront pas répondu à l'appel.

Quant à ceux qui peuvent se prévaloir de l'un des huit motifs d'exemption que nous donnons ci-haut, qu'ils en profitent et qu'ils aillent en personne les exposer : ce sera plus sûr. Car qui nous assure que les autorités donneront toute la considération voulue aux fomules d'exemption qu'elles recevront par écrit et qui ne seront appuyées d'aucune autorité ?

Il est en effet fort raisonnable de penser qu'une simple fomule n'aura pas auprès des autorités qui la recevront le poids d'une déclaration verbale appuyée de considérations qui peuvent rendre encore plus forts les motifs d'exemption.

Tels sont les conseils que nous croyons donner aux conscrits pour que tout en respectant la loi, ils soient plus assurés d'avoir pleine et entière justice.

tion de ministres, nous devons considérer gravement si nous renforcions ou affaiblissions les autorités en donnant notre appui à une telle résolution.

La discussion, comme nous le disons plus haut, a été vive ; la résolution fut finalement défilée par une voix de majorité.

A L'UNIVERSITE LAVAL

COURS DE M. GUY VANIER

Demain soir, mercredi, 17 octobre, à 8 heures, à lieu l'ouverture du cours de droit et d'économie commerciale.

M. Vanier aborde, cette année, la troisième partie du cours. Voici le sujet de la prochaine leçon : Le milieu commercial. La réglementation du commerce au Canada. La population canadienne, sa répartition, son développement, ses aptitudes. Les conditions géographiques. La préparation intellectuelle. L'enseignement technique.

Toutes les dames et demoiselles qui croient cet enseignement utile, sont invitées. Le cours se donne à l'Université Laval, dans la salle 24 de la Faculté de Médecine. L'entrée est gratuite.

"KEEP THE OLD CHIEF, HE IS THE ONLY MAN WE TRUST NOW"

Un de nos amis nous communique la lettre suivante qu'il a reçue d'un conservateur influent d'Ottawa, dont nous ne pouvons malheureusement donner le nom, à cause de ses relations étroites avec certains ministériels de la capitale.

Cette lettre parle d'ailleurs par elle-même. En voici le texte :

October 4th., 1917.

Dear Sir —
The rumours of the retirement of the Old Chief have simply left us agast. The thousands of us Conservatives who are in favour of his program and who are preparing silently to vote Liberal for the first time are voting for the one man whom we trust to lead us out of the terrible situation that the Conservatives have landed us into and we are not voting for the Liberal party at all.

For God's sake save the country from such a catastrophe as his retirement at this time would mean.

His program only lacks two features :
1. — Pardon for the men of the first contingent, which Perley & Co., are too busy looking for titles to arrange, except for the men who have 'pull'.

2. — Decent pay and pensions for the soldiers in proportion to the work that they are doing.

Keep the Old Chief, he is the only man we trust now.

(Conservative).

QUE PEUVENT FAIRE LES FACTEURS AVEC UNE AUGMENTATION DE \$1.68 PAR SEMAINE ?

Pendant qu'il accorde des millions à MacKenzie-Mann ; pendant qu'il dépense encore des millions pour l'achat du Québec-Saguenay, le gouvernement vote une augmentation de traitement de \$1.68 par semaine aux facteurs.

C'est bien là encore la preuve que ceux qui nous gouvernent n'ont d'inquiétude et de soucis que pour les puissants et les millionnaires.

Déjà les facteurs de Peterborough et d'Ottawa ont protesté contre un aussi piètre traitement à ces dévoués serviteurs du public.

Et dans une résolution que les deux associations ont votée elles font valoir qu'en un temps où le coût de la vie est si élevé, que cette augmentation ne peut pas suffire.

Ces jours derniers nous recevions d'une femme dont le mari est aussi facteur une lettre touchante que nous voulons reproduire ici.

Nos lecteurs comprendront que nous ne pouvons pas publier le nom de cette femme, pour ne pas attirer à son mari de cruelles et dures représailles, comme souvent en exerçant ceux qui connaissent si bien le fonctionnement de la guillotine.

Cette femme nous écrit donc dans les termes suivants :

Montréal, 11 octobre, 1917.

Monsieur —

Je fais appel à votre générosité pour mettre cette humble lettre dans votre journal.

Je suis mère de plusieurs petits enfants et je demande grâce pour eux au gouvernement, pour qu'il pense enfin à l'ouvrier, qui demande justice.

Mon mari travaille au bureau de poste depuis plusieurs années comme facteur ; quoique très reconnaissant d'une augmentation de \$1.86 par semaine que nous attendons, que ceux qui font des lois pensent donc quand des familles souffrent de la maladie, du froid et de la faim, que l'on ne donne pas pour les soulager un os à ronger, mais un morceau de pain...

Et le sentiment exprimé dans cette lettre par cette humble femme, des centaines d'autres le ressentent, mais n'osent pas revendiquer.

Il se fait trop de gaspillage, il se commet trop d'extravagances, on pille trop les deniers publics pour qu'il en reste pour les petits ; il y en a à peine pour les multimillionnaires. Le gouvernement dit un peu comme l'affiche d'un de nos cinémas cette semaine : "THE PEOPLE BE DAMNED".

AU CLUB GARNEAU-TASCHEREAU

Samedi soir le club Garneau-Taschereau tiendra une grande assemblée à son local ordinaire.

Plusieurs questions de grande actualité y seront discutées par plusieurs orateurs distingués.

LE "CANADA" A VICTORIAVILLE

Nos lecteurs et abonnés de Victoriaville sont priés de noter que M. J. D. Guillemette, de 96 Notre-Dame, est maintenant notre représentant.

En outre de la sollicitation, M. Guillemette est autorisé à collecter les abonnements.

THE ARBOUR HOTEL COMPANY LIMITED

Liqueurs et cigares de choix

Repas réguliers à 35c.

187 BOULEVARD ST-LAURENT

163-1-D

PLACEZ VOS ASSURANCES FEU DANS LA COMPAGNIE

UNION ASSURANCE SOCIETY (LIMITED, LONDRES, ANG.) FONDÉE EN 1794

HORACE J. LABRECQUE AGENT GENERAL, DEPT. FRANÇAIS, 280, RUE ST-JACQUES, TEL. MAR 968.

COMMISSION DE PLACEMENT DES SOLDATS PROVINCE DE QUEBEC

Chambres 64 et 65 Edifice Dandrand, 294 rue Ste-Catherine Est. Tel. Est 3958.

LES PATRONS

de tous métiers, les municipalités et gouvernements voudront bien écrire ou téléphoner quand ils ont besoin d'hommes pour gros travaux et travaux légers. Les soldats résidents dans Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières ou les districts environnants peuvent s'adresser à l'hon. Geo. E. Annot, Québec, Que.; Jas. A. McManamy, Québec; Phil L. Lacombe, Trois-Rivières, et J. K. Edwards, Sherbrooke, Qué.

98-1-D

163-n

AVIS

Les travaux de réparations et d'augmentation à nos usines, étant terminés, nous informons tous nos ouvriers qui ont été suspendus temporairement, qu'ils pourront revenir lundi prochain, le 15 courant et qu'ils seront remis graduellement au travail dans le cours de la semaine prochaine.

Tous devront se présenter au bureau, donner leur nom et recevoir un numéro.

Nous avons aussi besoin d'un certain nombre additionnel d'ouvriers opérateurs de machines à obus.

USINES GENERALES DE CHARS ET DE MACHINERIES Ltée Par CHAS. A. PAQUET, Gérant Général.

163-1-D

Contre toutes vos maladies	Pro tégez-vous	Vos dents en sont peut-être la cause
----------------------------	----------------	--------------------------------------

Venez consulter nos dentistes EXPERTS, AMERICAINS et CANADIENS. Nous fabriquons des DENTIERS à \$5, \$10, \$15, \$20, \$25, pour lesquels vous paierez ailleurs \$15, \$25, \$30, \$40 et \$50.



Nous posons aussi les dents sans douleur d'après les méthodes les plus nouvelles. DENTISTE DENTAIRE du Franco American Medical Institute, 164 St-Denis.—Un peu plus bas que la rue Ste-Catherine.

163-1-D

A VENDRE

Equipement complet de machines à chérisse pour journaux de 6, 7 et 8 colonnes.

Ces machines sont en parfait état et seront vendues à sacrifice.

S'adresser : 73 Saint-Jacques.

ON DEMANDE

On demande un chauffeur de bouillière ayant un certificat de 3ème classe. S'adresser à 73 rue St-Jacques.

98-1-D

AVIS

Les travaux de réparations et d'augmentation à nos usines, étant terminés, nous informons tous nos ouvriers qui ont été suspendus temporairement, qu'ils pourront revenir lundi prochain, le 15 courant et qu'ils seront remis graduellement au travail dans le cours de la semaine prochaine.

Tous devront se présenter au bureau, donner leur nom et recevoir un numéro.

Nous avons aussi besoin d'un certain nombre additionnel d'ouvriers opérateurs de machines à obus.

USINES GENERALES DE CHARS ET DE MACHINERIES Ltée Par CHAS. A. PAQUET, Gérant Général.

163-1-D